



Ville de 

Ville de Valenton

Contrat de ville 2015-2020
Septembre 2015

| | |
|---|-----------|
| Présentation de la méthodologie | 3 |
| La commune de Valenton et ses quartiers prioritaires..... | 5 |
| 1. La géographie prioritaire | 5 |
| Cadre stratégique : diagnostic et enjeux thématiques | 17 |
| 1. Développement économique, emploi et insertion | 18 |
| 2. Cadre de vie et de renouvellement urbain | 25 |
| 3. Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes-hommes | 30 |
| 4. Education..... | 35 |
| 5. Santé..... | 39 |
| 6. Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique | 42 |
| Organisation | 43 |
| 1. Pilotage et gouvernance du Contrat de ville | 43 |
| 2. La participation des habitants | 44 |
| 3. Modalités d'évaluation du Contrat de ville..... | 46 |
| Les engagements des signataires | 48 |
| 1. Les engagements de l'Etat..... | 48 |
| 2. Les engagements de la Ville de Valenton..... | 50 |
| 3. Les engagements du Conseil régional d'Ile-de-France | 51 |
| 4. Les engagements du Conseil départemental | 52 |
| 5. Les engagements de l'Education nationale | 53 |
| 6. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé..... | 54 |
| 7. Les engagements de l'institution judiciaire | 54 |
| 8. Les engagements de Pôle emploi..... | 54 |
| 9. Les engagements de l'Office Français de l'immigration et de l'Intégration dans le Val-de-Marne..... | 58 |
| 10. Les engagements de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne..... | 58 |
| 11. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations..... | 59 |
| 12. Les engagements des Organismes de logement social..... | 60 |
| 13. Les annexes | 60 |
| a) Fiches opérationnelles | 60 |
| b) Le Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance..... | 60 |

Présentation de la méthodologie

Ce présent document constitue le Contrat de ville 2015-2020 de la commune de Valenton.

Suite à la demande d'adhésion de Valenton à la Communauté d'agglomération Seine Amont (CASA) en juillet 2014, approuvée par les trois villes qui la composent, un travail de partenariat s'est engagé entre Valenton et les villes adhérentes à la CASA. Le pilotage du Contrat de ville étant une compétence intercommunale, Valenton (dans le cadre d'une démarche de mutualisation) a bénéficié de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la CASA pour l'élaboration de ce futur contrat.

Toutefois, deux Contrats de ville distincts pour la CASA et pour Valenton ont été élaborés à la demande de Monsieur le Préfet.

Le Contrat de ville a été réalisé à partir d'un croisement des approches territoriales et thématiques. Il prend appui sur un diagnostic réalisé à partir :

- **D'entretiens** avec le chef de projet politique de la ville;
- **Des rencontres bilatérales** avec les partenaires institutionnels (Conseil Départemental du Val-de-Marne, Conseil Régional d'Ile-de-France, Éducation Nationale, CAF, UT Direccte, Déléguée du Préfet);
- **De l'analyse de données documentaires et qualitatives** (études, évaluations, documents contractuels...);
- De l'exploitation des **données statistiques** INSEE sur la nouvelle géographie prioritaire. Afin de caractériser l'évolution des quartiers en tenant compte des réalités socio-économiques de l'ensemble du territoire, l'analyse statistique des quartiers a porté sur 7 indicateurs clés :
 - Le revenu fiscal médian ;
 - La part des cadres et professions intellectuelles supérieures ;
 - Le taux de chômage ;
 - L'indice de jeunesse ;
 - La part des faiblement diplômés ;
 - La part des familles monoparentales ;
 - La part de la population étrangère.

Dans un second temps, **un travail de mobilisation partenariale** a été engagé afin de :

- **Partager et consolider** le contenu des diagnostics territoriaux et thématiques ;
- Réaliser **une première identification des axes stratégiques prioritaires** du futur contrat de ville.

Ainsi, un atelier territorial en présence des services de la commune et des acteurs locaux a eu lieu en novembre 2014 pour enrichir un diagnostic « quartiers » produit par le cabinet FORS-Recherche Sociale. Cette rencontre a permis la formalisation de « fiches-quartiers » intégrées au contrat de ville. Chacune de ces fiches proposent un diagnostic et des enjeux territorialisés.

Par ailleurs, **5 ateliers thématiques** visant à identifier des axes stratégiques prioritaires ont été organisés sur les thématiques suivantes :

- Développement économique, emploi et insertion ;

- Education ;
- Projet urbain et cadre de vie ;
- Santé ;
- Vie sociale, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics et égalité femmes/hommes.

Ces ateliers thématiques ont permis de consolider le **diagnostic thématique** et d'en faire émerger des **enjeux stratégiques**. Ces enjeux stratégiques ont ensuite été déclinés en « **fiches opérationnelles** », dont le contenu a été travaillé avec les représentants des différents partenaires signataires du Contrat de ville dans le cadre de rencontres bilatérales (Education Nationale, Pôle emploi, services municipaux...).

La commune de Valenton et ses quartiers prioritaires

Situé au sud du Val-de-Marne, à 15 kms au sud-est de Paris, la commune de Valenton compte 12 215 habitants. Elle se caractérise par une population jeune, avec près de 20% de moins de 30 ans en 2011.

La Ville occupe une position charnière en première couronne à proximité à la fois de territoires urbains denses (Créteil, Choisy-le-Roi...) et de villes bordant l'Arc-Boisé (Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger...).

Occupé à près de 56% par des équipements ou infrastructures supra-communales (station d'épuration, cimetière intercommunal, ligne TGV, ligne de triage, etc.), le territoire présente un fort potentiel d'urbanisation. Plusieurs secteurs sont en plein développement : le nord de la ville avec la ZAC départementale du Val Pompadour, mais aussi le sud avec la reconversion du site du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives en centre d'instruction et de soutien de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Par ailleurs, la commune de Valenton est comprise dans l'un des périmètres prioritaires de redéveloppement stratégique de l'Île-de-France : l'Opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont, inscrite au schéma directeur de l'Île-de-France et qui englobe 12 communes du Val-de-Marne.

Néanmoins, le territoire accueille une population présentant des difficultés socio-économiques : en 2011, le revenu fiscal médian par unité de consommation de la ville s'élève à 14 016 euros contre 21 437 euros à l'échelle du Val-de-Marne. La commune de Valenton connaît par ailleurs un taux de chômage élevé (15,6% en 2011 contre 11,9% à l'échelle départementale).

Afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale et urbaine, la commune a signé un Contrat de ville dès 2000, puis un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014). Le nouveau Contrat de ville 2015-2020 succède à ces différents documents contractuels et vise à poursuivre la dynamique engagée.

1. La géographie prioritaire

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit les périmètres de deux quartiers prioritaires au sein de la commune de Valenton :

- Le quartier intercommunal « Polognes - Centre Ville - Le Plateau – Saint-Martin » avec Villeneuve Saint-Georges et Limeil-Brévannes (Code : QP094035).
- Le quartier communal « Lutèce-Bergerie » (Code : QP094036).

Par souci de compréhension, le diagnostic territorial présenté dans le Contrat de ville a traité en deux temps la partie Valentonnoise du grand quartier « Polognes - Centre Ville - Le Plateau – Saint-Martin » : une partie portant sur le site « Centre ville – Vert Cœur » et l'autre sur « Les Polognes » (représenté par un périmètre blanc sur la carte ci-dessous).



Quartiers prioritaires de la commune de Valenton (Source : Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, janvier 2015)

Lutèce / Bergerie

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Lutèce / Bergerie |
| Nombre d'habitants | 2 470 |
| Nombre de logements | 1039 |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | France Habitation, Valophis, Résidence sociale IDF |
| PRU 1 | Non |
| Projet PRU 2 | A l'étude |



Le quartier est situé au nord-ouest de la partie urbanisée de la ville, en limite communale avec Villeneuve-Saint-Georges. Il est bordé par la rue du Colonel Fabien, l'avenue Salvador Allende et la D102. A dominante HLM, il se compose des cités La Lutèce (730 logements sociaux), La Bergerie (120 logements sociaux), d'une copropriété de 64 logements et d'une résidence sociale de 125 logements.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

▪ Un quartier en décrochage ?

Les caractéristiques socio-économiques de la population du quartier apparaissent comme fragiles à l'échelle de la commune de Valenton et de l'autre territoire de comparaison que constitue la Communauté d'agglomération Seine Amont.

Le niveau de revenus au sein du quartier est éloigné de la moyenne communale et de celle de l'agglomération Seine Amont. En 2011, le revenu annuel médian par unité de consommation s'élève à 12 936 euros contre 14 016 euros à l'échelle de Valenton et 16 830 euros de l'agglomération Seine Amont. Au sein du quartier, le niveau de revenu a connu une évolution relativement importante entre 2001 et 2011 (+15,9 points).

En matière d'emploi et d'activité, le quartier présente un taux de chômage supérieur à la moyenne des territoires de référence : 17,5% contre 15,9% pour la commune et 14,7% pour l'agglomération Seine Amont. De plus, si le taux de chômage a connu une diminution entre 1999 et 2010, elle est moins significative que celle observée à l'échelle de l'ensemble du territoire constitué par la ville de Valenton et l'agglomération Seine Amont (-1,2 points contre -3,6 points).

Enfin, la part des familles monoparentales dans le quartier Lutèce / Bergerie est largement supérieure aux moyennes de référence : 33,6% contre 22,5% à l'échelle de la ville et 20,5% pour l'agglomération Seine Amont. Par ailleurs, l'IRIS a connu une nette augmentation de la part des familles monoparentales entre 1999 et 2010, bien plus rapide qu'à l'échelle du territoire constitué par la ville de Valenton et l'agglomération Seine Amont : +6,7 points contre +2,8 points en moyenne.

▪ **Un quartier socialement moins mixte**

Traditionnellement, la résidence La Bergerie accueillait une population plus mixte que celle de La Lutèce. Or, l'application de surloyers aux logements de la résidence La Bergerie a engendré un départ des ménages les plus aisés, aux niveaux de revenus légèrement plus élevés que la moyenne, générant ainsi une concentration plus forte de ménages précaires. Dans le même temps, la baisse des plafonds HLM a également favorisé la spécialisation sociale de la résidence. Les ressources moyennes mensuelles des habitants du quartier sont particulièrement faibles (environ 1050 € par mois en 2013, selon les données de France Habitation).

Par ailleurs, situé non loin de la résidence, l'hôtel social Les Balladins (Champ Saint-Julien) accueille un public fortement précarisé, orienté par le 115 (Paris) et par la Coordination d'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA). Le centre socio-culturel constitue l'un des principaux liens entre ces ménages et les institutions.

▪ **Une problématique d'évitement sur la résidence la Lutèce**

Réhabilité dans les années 1990, le parc d'habitat de la résidence est vieillissant. La résidence la Lutèce fait l'objet d'une problématique d'évitement depuis quelques années, tandis que la cité des Polognes, récemment réhabilitée, est très demandée.

▪ **Des difficultés éducatives et familiales, en particulier pour les familles monoparentales**

Rencontrant des difficultés éducatives et familiales, de nombreux parents sont en demande d'accompagnement auprès du psychologue et de la conseillère en économie sociale et familiale du centre socio-culturel. Toutefois, selon les acteurs locaux, la mobilisation des parents du quartier en matière d'accompagnement scolaire et de participation aux activités culturelles reste difficile. Leur emploi du temps (horaires de travail décalés) freine leur participation aux collectifs de parents (sur les questions d'éducation ou encore de soutien à la scolarité).

Les familles monoparentales, souvent isolées, constituent un public particulièrement fragile (précarité énergétique, recours à l'aide alimentaire) et en progression sur le quartier, exprimant d'importants besoins en matière :

- d'aides financières : la moitié des demandes d'aides financières adressées au CCAS émane d'une famille monoparentale ;
- d'accompagnement socio-professionnel et linguistique.

Les acteurs locaux précisent que ce public est majoritairement accompagné par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental dans le cadre du RSA et/ou redirigé vers l'Espace Départemental des Solidarités de Villeneuve-Saint-Georges.

▪ **Des jeunes présentant des difficultés d'insertion socio-professionnelle.**

Le taux de chômage des 15-24 ans est de 26,5% en 2010 selon l'INSEE. La faible mobilité, le niveau de formation et l'éloignement des dispositifs classiques de l'emploi et de l'insertion constituent des freins à l'emploi importants.

▪ **Des problèmes de délinquance ponctuels**

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), la ville s'est engagée en 2014 dans la formalisation et la mise en œuvre d'une stratégie locale de prévention de la délinquance avec la réalisation d'un diagnostic et de fiches actions pour structurer l'intervention de l'ensemble des professionnels. Cette démarche s'est conclue, en février 2015 par la réalisation d'un plan local de prévention de la délinquance.

2. Les points d'appui pour le quartier

- **Un environnement favorable**

Le quartier se situe à proximité des centres-commerciaux Champ St Julien et Gabriel Péri.

Il est bordé par quatre parcs dont le parc départemental du Champ Saint-Julien, le parc Jacques Duclos, le parc départemental de la Plage Bleue. Le parc de la Saussaie Pidoux sur Villeneuve-Saint-Georges est également très utilisé par les habitants du quartier.

A proximité de la Bergerie se trouve la résidence les Pastoureaux (maison de retraite médicalisée) et l'institut Robert Merle d'Aubigné (centre de rééducation fonctionnelle et d'appareillage).

Enfin, le quartier bénéficie de la proximité de deux zones d'activités : Actipark et les Roseaux. Par ailleurs, la zone d'activité Gabriel Péri/Aminata Traoré est actuellement en développement. L'impact de la proximité de ces zones d'activités sur l'emploi des habitants du quartier prioritaire reste cependant inconnu.

- **La présence de divers équipements et services publics**

Le quartier compte un groupe scolaire (Henri Wallon), le gymnase Henri Wallon, le stade Auguste Delaune et à proximité, l'unique collège Fernande Flagon, incluant un gymnase.

Le Relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit est situé au sein du quartier et rayonne sur l'ensemble de la ville. Diverses permanences juridiques (droit des étrangers...) et sociales (CAF, EDS...) y sont tenues.

Enfin, la salle municipale de spectacle Odette et Gilbert Prinçay, de 100 places, favorise l'ouverture du quartier sur l'extérieur en accueillant des activités culturelles permanentes (atelier théâtre, orchestre d'enfants, heures de musique...).

- **Une importante dynamique d'animation de la vie locale**

Implanté sur le quartier, le centre socio-culturel La Lutèce (agrée CAF) est très actif. Il rayonne à l'échelle communale et organise des activités de loisirs ainsi que des actions d'accompagnement scolaire et social: informations collectives sur les impayés, écrivain public, CIDFF, permanence d'une psychologue, ASL...Il travaille également au développement de projets intergénérationnels (ex: « Grandir avec les êtres fantastiques »).Le centre abrite une halte-garderie municipale, « Brin de Malice », dont plusieurs places (4 places) sont proposées aux mères de famille qui ne disposent pas de mode de garde afin de leur permettre d'assister aux ateliers linguistiques du centre La Lutèce.

L'Espace Camille Claudel constitue un équipement polyvalent au sein duquel se déroulent des activités socioculturelles et de solidarité. Les Restos du Cœur y sont accueillis de novembre à mars.

Enfin, une dynamique habitante est observable sur le quartier avec l'organisation de divers événements (ex : fête du jeu, expositions, sorties, participation au projet social du centre socio-culturel...). Suite aux demandes des habitants dans le cadre du projet social du centre La Lutèce, un « café rencontre » sera prochainement créé.

- **De nombreuses actions socio-éducatives et un partenariat éducatif qui se consolide**

Un accompagnement scolaire est proposé par le centre La Lutèce (30 collégiens et 30 élèves du primaire en bénéficient). Un outil commun de suivi entre le centre socio-culturel et les établissements scolaires (fiche navette) a été mis en place. De plus, des actions de prévention des discriminations sont

menées conjointement par le centre socio-culturel et les établissements scolaires (ex : théâtre-forum). Ces différentes actions soulignent le niveau de partenariat renforcé entre les différents professionnels de l'éducation (centre socio-culturel, Education nationale, Programme de réussite éducative).

Dans le même temps, des projets transversaux associant les écoles et les habitants du quartier se développent (ex : « Grandir avec »).

- **Des actions socio-culturelles ponctuelles à caractère « intercommunal »**

L'association AIP2V organise depuis plusieurs années des sorties et repas entre les familles et jeunes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

Un partenariat a été engagé entre le centre socio-culturel (également fréquenté par les habitants de Villeneuve-Saint-Georges), le centre social ASPHALTE de Villeneuve-Saint-Georges et la ville de Villeneuve-Saint-Georges afin de réunir les familles des deux villes autour d'activités communes.

3. Les enjeux pour le contrat de ville

A la suite de l'atelier territorial, 3 thématiques prioritaires ont été identifiées sur le quartier :

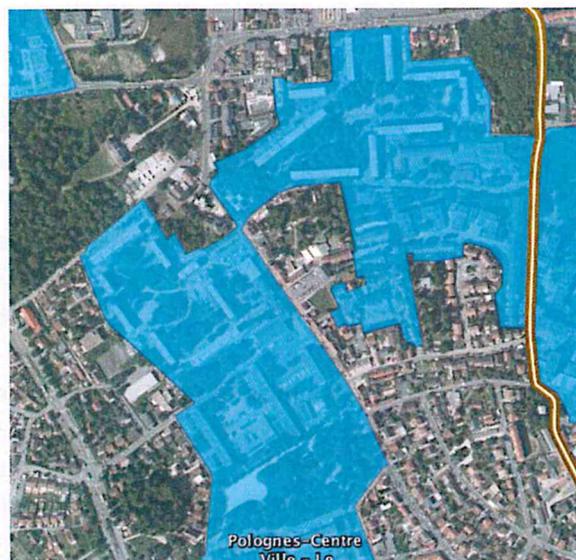
En matière **d'éducation et de parentalité**, il s'agit de réfléchir aux formes de réponses adaptées qui pourraient être proposées pour soutenir les ménages les plus en difficulté, en particulier les mères isolées.

L'accès à l'emploi et à la formation constitue un enjeu prioritaire et au-delà, la question de la **mobilité** de l'ensemble des habitants de Valenton qui peinent à intégrer des bassins d'emploi proches, mais peu accessibles en transports en commun.

Il s'agit enfin de rester attentif aux **dynamiques résidentielles** qui tendent actuellement à favoriser la spécialisation sociale de certaines parties de patrimoine social et envisager une nouvelle réhabilitation de la cité La Lutèce, dont la dernière date d'il y a environ 25 ans.

Centre-ville / Vert Cœur

| | |
|---|--|
| IRIS Insee | Centre-ville Vignes Coteau Val Pompadour – l'Etang Etendu |
| Nombre d'habitants | 5 113 sur l'ensemble Centre- Ville / Polognes |
| Nombre de logements | 998 |
| <i>Bailleurs présents sur le quartier</i> | I3F, IDF Habitat, OSICA, Opievoy |
| PRU 1 | Non |
| Projet PRU 2 | Non |



Dans la géographie prioritaire, le quartier Centre-ville / ZAC Vert Cœur est rattaché au grand quartier « Centre-ville / Polognes ». Dans le cadre de la préparation du Contrat de ville cependant, l'analyse de ce grand quartier « Centre-ville / Polognes » a été scindée en deux :

- *Centre-ville / ZAC Vert Cœur d'une part ;*
- *Les Polognes d'autre part.*

Deux fiches-quartiers ont donc été réalisées. Ce choix permet d'être fidèle à la réalité des quartiers vécus par les acteurs locaux et d'apporter une analyse plus fine et plus précise sur chacun des sous-secteurs de ce grand quartier. La présente fiche-quartier porte uniquement sur le secteur Centre-ville / Vert Cœur.

Situé sur le coteau de Valenton, ce quartier se compose de nombreuses cités d'habitat social : la cité du Château (210 logements sociaux), la cité Fernande Flagon (143 logements sociaux), la cité de l'Etang (382 logements sociaux) et une résidence d'habitat social plus petite (36 logements). Bordé par un tissu pavillonnaire, le secteur du Vert Cœur regroupe les sous-secteurs Les Aulnettes, le Vieux Village et Ruelle de Paris, soit un total de 330 logements sociaux.

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

▪ Un quartier qui présente des difficultés socio-économiques importantes

Le périmètre du quartier couvre partiellement trois IRIS : « Centre-ville », « Vignes Coteau » et « Val Pompadour – l'Etang Etendu ». L'IRIS « Centre-ville » apparaît comme étant le plus intersectant tandis que l'IRIS « Vignes Coteau » est composé d'un important tissu pavillonnaire, essentiellement situé en dehors du périmètre prioritaire et que le vaste IRIS « Val Pompadour – l'étang étendu » n'englobe qu'une petite partie du périmètre prioritaire.

Les caractéristiques socio-économiques de la population du quartier apparaissent comme fragiles à l'échelle de la commune de Valenton et de l'autre territoire de comparaison que constitue la Communauté d'agglomération Seine Amont.

Globalement, le niveau de revenu médian annuel par unité de consommation des IRIS du quartier est inférieur à la moyenne de la commune et de celle de l'agglomération Seine Amont. En 2011, il varie

entre 13 128 euros (IRIS Centre-ville) et 18 008 euros (IRIS Vignes Coteau). Sur l'ensemble des 3 IRIS, le niveau de revenu a augmenté entre 2001 et 2011 (+9,4 points pour l'IRIS « Centre-ville »).

En matière d'emploi et d'activité, l'IRIS « Centre-ville » présente un taux de chômage particulièrement élevé (19,4% en 2010). De plus, si ce taux a diminué à l'échelle du territoire constitué par la ville de Valenton et l'agglomération Seine Amont (-3,6 points), il a fortement augmenté sur l'IRIS « Centre-ville » entre 1999 et 2010 : +5,2 points, soit la plus forte augmentation comparativement aux autres quartiers prioritaires de Valenton et de l'agglomération Seine Amont.

Enfin, la part des familles monoparentales est légèrement supérieure sur l'IRIS « Centre-ville » : 22,7% contre 22,5% à l'échelle de la ville et 20,5% pour l'agglomération Seine Amont. Cependant, elle a peu évolué entre 1999 et 2010 (+0,5 point).

- **Des difficultés d'insertion socio-professionnelle accentuées par le manque de mobilité**

A l'image des autres quartiers prioritaires de Valenton, les jeunes présentent de faibles niveaux de formation (l'IRIS Centre-ville affiche un taux de faiblement diplômés de 40,4% en 2010). Le taux de chômage des 15-24 ans est particulièrement élevé : 44,1% en 2010. L'éloignement des dispositifs classiques de l'emploi, mais surtout le manque de mobilité, sont identifiés comme des freins à l'insertion professionnelle.

- **Des phénomènes d'appropriation des espaces publics par des groupes de jeunes**

L'inoccupation de certains jeunes déscolarisés ou en échec scolaire donne lieu à des rassemblements en pied d'immeuble qui nuisent à la tranquillité publique du quartier.

Des rassemblements « inter quartiers », entre jeunes et/ou jeunes adultes de Valenton (cité de l'Etang) et de Limeil-Brevannes (cité Saint Martin) sont également constatés.

- **La résidence du Petit Etang, un site fortement replié sur lui-même**

Malgré sa localisation au cœur du centre-ville, la résidence du Petit Etang apparaît comme repliée sur elle-même, à l'écart de l'animation. Elle entretient peu de liens avec son environnement immédiat sans toutefois afficher une dynamique propre et une cohésion interne forte.

2. Les points d'appui pour le quartier

- **Une situation urbaine favorable**

Du fait de sa localisation en centre-ville, le quartier compte de nombreux équipements publics (poste, Mairie, bibliothèque...), commerces (ex : le marché 3 fois par semaine) et équipements sportifs (gymnase Eluard, 2 citystades). Il compte également des équipements petite enfance (RAM, Multi accueil, crèche collective) et des groupes scolaires (Cachin, Casanova et Eluard). Sont présents également le Service municipal de la jeunesse, le centre de loisirs élémentaire et l'espace seniors.

Le quartier bénéficie également de sa proximité avec l'antenne de la mission locale intercommunale (Villeneuve-Saint-Georges et Valenton).

Le parc Jacques Duclos constitue un atout naturel important. Il fait le lien entre le quartier de La Lutèce et le centre-ville. Un projet de réaménagement de ce parc par la ville est en cours.

- **Une qualité d'animation certaine**

Très développé à l'échelle de la ville, le tissu associatif rayonne également sur le quartier (association Enjeu, Entraide africaine...).

Le quartier bénéficie des actions du centre socioculturel La Lutèce dont le rayonnement s'étend sur toute la ville. Par ailleurs, le centre socioculturel entretient un partenariat rapproché avec les établissements scolaires de la ville. L'Espace Nelson Mandela (le SMJ) (très fréquenté par les jeunes) est implanté au cœur du quartier de la ZAC Vert Cœur. Les liens entre professionnels de l'éducation (Education Nationale et centre socioculturel) apparaissent très développés garantissant un chaînage socio-éducatif renforcé.

- **Un potentiel d'évolution lié aux projets futurs**

Le projet de transport en commun reliant le terminus de la ligne 8 du métro Pointe du Lac via le téléphérique urbain Téléal devrait permettre d'améliorer la desserte du quartier (station Emile Zola). Par ailleurs, la création d'un lien entre le Petit Etang et Téléal (liaison verte destinée aux piétons) est actuellement à l'étude.

3. Les enjeux pour le contrat de ville

A la suite de l'atelier territorial, 2 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

En matière de **cohésion sociale**, construire une dynamique de quartier avec en particulier l'ouverture de la résidence du Petit Etang vers le centre-ville constitue un enjeu central pour ce quartier.

L'accès à l'emploi et à la formation et la sécurisation des parcours professionnels constitue un enjeu prioritaire et au-delà la question de la **mobilité** de l'ensemble des habitants de Valenton qui peinent à intégrer des bassins d'emploi proches mais peu accessibles en transport en commun.

Les Polognes

| | |
|------------------------------------|--|
| IRIS Insee | Polognes Saint-Martin |
| Nombre d'habitants | 5 113 sur l'ensemble Centre-Ville / Polognes |
| | 775(dans le parc social) |
| Nombre de logements | |
| Bailleurs présents sur le quartier | I3F |
| PRU 1 | OPI (quartier des Polognes) |
| Projet PRU 2 | Non |



Dans la géographie prioritaire, Centre-ville / Vert Cœur est rattaché au grand quartier « Centre-ville / Polognes ». Dans le cadre de la préparation du Contrat de ville cependant, l'analyse de ce grand quartier « Centre-ville / Polognes » a été scindée en deux :

- *Centre-ville / Vert Cœur d'une part ;*
- *Les Polognes d'autre part.*

Deux fiches-quartiers ont donc été réalisées. Ce choix permet d'être fidèle à la réalité des quartiers vécus par les acteurs locaux et d'apporter une analyse plus fine et plus précise sur chacun des sous-secteurs de ce grand quartier. La présente fiche-quartier porte uniquement sur le secteur Les Polognes.

Le quartier Les Polognes est situé au sud du centre-ville, en bordure communale avec Villeneuve-Saint-Georges. Il est cerné par de grandes emprises urbaines : l'entreprise Alkan et la Base logistique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Il se compose de la cité Les Polognes (340 logements sociaux) et des copropriétés Paillis et Saint-Hubert (260 logements).

1. Les principales problématiques urbaines et sociales

▪ Un quartier qui présente des difficultés socio-économiques persistantes

Les caractéristiques socio-économiques de la population du quartier apparaissent comme fragiles à l'échelle de Valenton et de l'agglomération Seine Amont. Cependant, l'IRIS concerné (« Polognes Saint-Martin ») connaît des évolutions globalement positives entre 1999 et 2010.

Le niveau de revenus est particulièrement éloigné de la moyenne communale et de celle de la CASA. L'IRIS « Polognes Saint-Martin » affiche 13 150 euros de revenu annuel médian par unité de consommation en 2011 contre 14 016 euros à l'échelle de Valenton et 16 830 euros de l'agglomération Seine Amont. Au sein du quartier, le niveau de revenu a connu une évolution relativement importante entre 2001 et 2011 (+17,7 points).

En matière d'emploi et d'activité, le quartier s'inscrit dans la moyenne de Valenton et du territoire de l'agglomération Seine Amont : le taux de chômage (2010) est de 16,1% soit une part légèrement supérieure à la moyenne de Valenton (15,9%). De plus, ce taux a connu une diminution dans les mêmes proportions que le territoire constitué par l'agglomération Seine Amont et Valenton entre 1999 et 2010 (-3,5 points).

Enfin, la part des familles monoparentales dans le quartier Les Polognes se situe dans la moyenne de Valenton et de celle de l'agglomération : 22,3% (contre respectivement 22,5% et 20,5%). Cependant, l'IRIS a connu une hausse plus rapide qu'à l'échelle du territoire constitué par la ville de Valenton et l'agglomération Seine Amont entre 1999 et 2010 : +5,7 points contre 2,8 en moyenne.

- **Une absence de mixité sociale malgré une attractivité renouvelée**

Le niveau moindre d'équipements et services du quartier est compensé par sa proximité avec le centre-ville. Toutefois, certains acteurs locaux s'interrogent sur l'attractivité du quartier depuis le transfert du collège Joliot-Curie vers le secteur de la Lutèce et la disparition du centre commercial qui constituaient des points d'attraction vers la partie sud de la ville, moins urbanisée que le centre.

Depuis la réhabilitation, les logements sociaux de la cité des Polognes sont fortement demandés. Son attractivité renouvelée se mesure notamment à son taux de vacance particulièrement faible. En revanche, les acteurs locaux notent un faible renouvellement de la composition sociale de la résidence qui continue à accueillir de nombreux ménages précaires.

- **Des phénomènes d'appropriation des espaces publics par des groupes de jeunes**

Des phénomènes d'appropriation et de détournement des espaces publics par des groupes de jeunes et/ou d'adultes en difficultés d'insertion sociale sont constatés et ont des répercussions importantes sur l'ambiance du quartier.

2. Les points d'appui pour le quartier

- **Une amélioration du cadre de vie au travers de différents projets et dispositifs**

Le quartier a fait l'objet d'une opération isolée dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (réhabilitation des logements et du groupe scolaire) suivie de la réhabilitation du gymnase Langevin et du terrain d'évolution.

De plus, la redynamisation de la démarche de Gestion urbaine de proximité a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

- **Un potentiel d'animation de la vie locale**

Le quartier compte une amicale de locataires et quelques associations. Il bénéficie des actions menées par le centre socio-culturel La Lutèce, dont le rayonnement est communal.

Le parc de la Libération avec son plateau d'évolution constitue un lieu de loisirs et d'organisation de manifestations culturelles et socio-éducatives (ex : Carnavalementon, intervention des Petits Débrouillard dans le cadre de leur programme d'actions « Cité Débrouillarde »...). Ce parc fait le lien entre le Centre-ville et Les Polognes.

Le marché, lieu d'animation et d'échanges, permet de relier les différents quartiers de la ville entre eux, notamment Lutèce / Bergerie et Centre-ville / Polognes.

- **Un potentiel de développement important**

Le quartier se caractérise par un fort potentiel d'urbanisation. La construction de la Base logistique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (sur les anciens terrains de la Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) constitue un important projet d'aménagement.

Par ailleurs, la Zone d'aménagement concertée (ZAC) de Villeneuve-Saint-Georges, qui prévoit la création de commerces et logements, pourrait être source de retombées locales en termes de création d'emplois et de développement économique.

Enfin, le projet de création d'une ZAC sur le secteur Curie mêlant habitat et activités économiques pourrait également contribuer fortement au développement du quartier.

3. Les enjeux pour le Contrat de ville

A la suite de l'atelier territorial, 2 enjeux thématiques prioritaires ont été identifiés sur le quartier :

L'accès à l'emploi et la formation constitue un enjeu prioritaire, et au-delà la question de la **mobilité** de l'ensemble des habitants de Valenton, qui peinent à intégrer des bassins d'emploi proches mais peu accessibles en transport en commun.

En matière de **cohésion sociale**, il s'agit d'améliorer le cadre de vie en construisant une dynamique de quartier dans la continuité de la réhabilitation de la cité, notamment via la GUP, et d'envisager une réhabilitation des copropriétés Paillis/St Hubert.

Cadre stratégique : diagnostic et enjeux thématiques

Le cadre stratégique du contrat de ville se fonde sur le croisement des diagnostics territoriaux et thématiques.

Les ateliers multi-partenariaux ont ainsi permis :

- D'identifier collectivement **les problématiques persistantes ou émergentes** en matière d'inégalités sociales et économiques à l'échelle des quartiers prioritaires de Valenton ;
- De définir de façon partagée les **enjeux stratégiques prioritaires** du nouveau contrat de ville et leur déclinaison sous la forme d'un **cadre d'action opérationnel**.

Chaque enjeu stratégique recouvre ainsi une ou plusieurs « **fiches opérationnelles** » : rassemblées dans un document annexé au contrat de ville, ces fiches constituent le cadre opérationnel dans lequel s'inscriront les projets soutenus par le contrat de ville 2015-2020.

Conformément aux attentes de l'Etat concernant l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération, les ateliers de travail multi-partenariaux se sont inscrits dans le cadre des trois piliers de la politique de la ville : « cohésion sociale », « développement économique et emploi », « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Le choix a été fait de décomposer le pilier « cohésion sociale » en ateliers thématiques spécifiques dédiés aux questions d'éducation, de santé, de lien social et d'accès aux droits. Dans le cadre stratégique de Valenton, ces trois thématiques apparaissent donc de façon distincte.

Le volet « prévention de la délinquance » a fait l'objet d'une démarche particulière, car il a été construit à partir du contrat local de sécurité de Valenton.

1. Développement économique, emploi et insertion

1.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. Des emplois qui ne bénéficient pas suffisamment aux habitants de Valenton

Bénéficiant du dynamisme de la région parisienne, la commune de Valenton accueille près de 650 entreprises et 3 500 emplois. Les poches d'emplois se trouvent essentiellement dans les ZAC du territoire. A lui seul, le territoire de Valenton accueille 15% de l'activité fret ferroviaire d'Île-de-France répartie entre le transport combiné, les véhicules automobiles neufs et les ciments d'Origny.

Malgré la présence de ces secteurs d'activité, Valenton affiche un nombre d'emplois disponibles déséquilibré par rapport au nombre d'actifs occupés. On trouve ainsi 7 emplois pour 10 actifs occupés. Un tel décalage entraîne des déplacements domicile-travail importants. La ville de Paris et celle de Créteil apparaissent comme particulièrement attractives pour les actifs travaillant en dehors de la commune. Un tel constat soulève l'enjeu d'une prise en compte de la problématique de l'emploi à l'échelle du bassin francilien.

b. Des quartiers prioritaires particulièrement touchés par le chômage

Le territoire de Valenton est fortement marqué par le chômage. En 2011, le taux de chômage des 15-64 ans est de 15,6% à l'échelle de commune contre 11,9 % à l'échelle du département.

De manière plus spécifique, les IRIS qui accueillent un quartier ou une partie d'un quartier prioritaire affichent des taux de chômage particulièrement élevés en 2010. L'IRIS « Centre ville » qui recouvre une large partie du quartier prioritaire Centre ville/Pologne Saint-Martin affiche ainsi un taux de chômage de 19,4%. Ce taux de chômage est particulièrement inquiétant chez les actifs de 15-25 ans. La part de cette tranche d'âge concernée atteint ainsi 44,1% dans l'IRIS « Centre ville ».

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires, les professionnels de Pôle emploi constatent une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi non indemnisés¹. Sur certains sites, on observe également une augmentation des inscriptions en catégories B et C² : de plus en plus de personnes connaissent une activité professionnelle occasionnelle qui ne leur permet pas d'équilibrer leur budget. En outre, ces observations n'intègrent pas les personnes en situation de chômage non-inscrites à Pôle Emploi. Ces éléments constituent un signal important qui témoigne du niveau de précarité des demandeurs d'emploi.

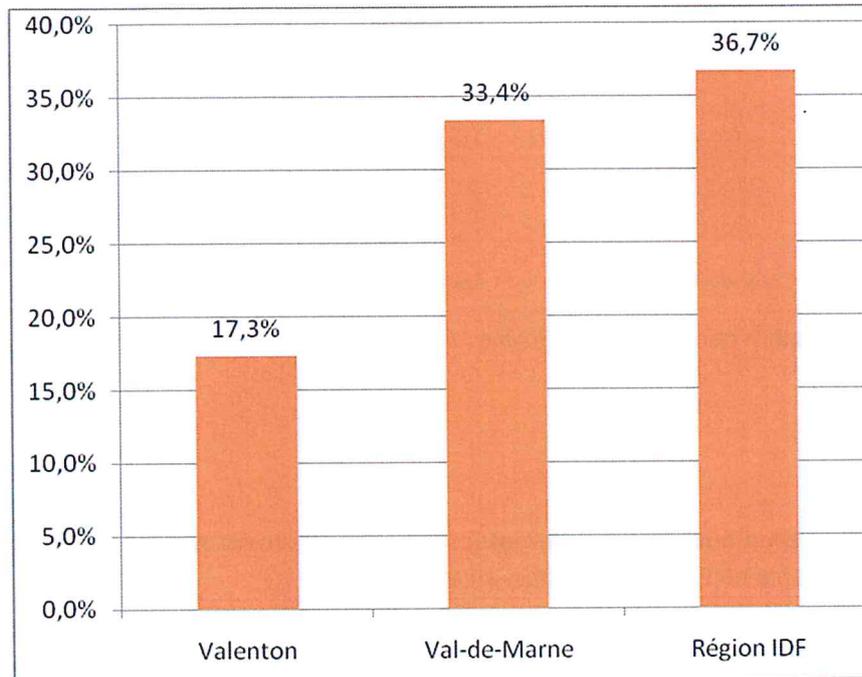
Par ailleurs, on constate une importante volatilité d'inscription chez les plus jeunes car ils ne peuvent souvent pas bénéficier de droits au chômage ou du revenu de solidarité active (RSA). Ils ne font pas systématiquement la démarche d'actualisation de leur situation, ce qui *in fine* peut entraîner leur désinscription de la liste des demandeurs. Pôle emploi souligne la difficulté qu'il peut rencontrer à mobiliser ces jeunes. Le faible taux de réponse aux convocations témoigne d'une telle difficulté.

¹ Personnes inscrites au Pôle Emploi qui ne perçoivent pas d'allocation au retour à l'emploi (ARE)

² Définition Insee : « Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ».

c. De faibles niveaux de formation

En 2010, la part des hauts niveaux de formation³ dans la population non scolarisée de Valenton est de 17,3% soit 16,1 points de moins qu'à l'échelle du Val-de-Marne (33,4%) et 19,4 de moins qu'à l'échelle régionale (36,7%).



Part des hauts niveaux de formation dans la population non scolarisée (Source : Insee 2010. Traitement : FORS-RS)

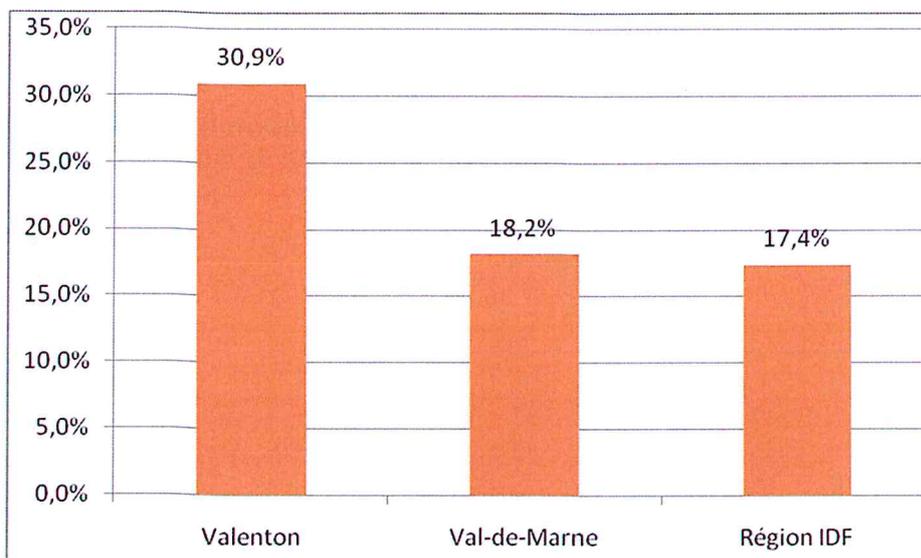
De plus, entre 1999 et 2010, la part des hauts niveaux de formation a augmenté dans tous les IRIS qui accueillent un quartier ou une partie d'un quartier prioritaire. A titre d'exemple, le quartier Lutèce Bergerie a connu une augmentation de cet indicateur de 16,4%.

La part des non diplômés dans la population non scolarisée est, quant à elle, plus importante à Valenton (30,9%) que dans le Val-de-Marne (18,2%) ou en Ile-de-France (17,4%).

Par ailleurs, les acteurs locaux notent chez les jeunes une méconnaissance de la diversité des parcours de formation qui affecte leurs choix d'orientation.

Moins diplômés que la population départementale et régionale, les habitants de Valenton apparaissent comme **plus fragilisés dans un monde du travail de plus en plus concurrentiel**.

³ Bac+2 et plus



Part des non diplômés dans la population non scolarisée (Source : Insee 2010. Traitement : FORS-RS)

d. Les freins à l'emploi

Outre le faible niveau de formation, **plusieurs freins à l'emploi sont régulièrement mentionnés par les acteurs locaux**. Les freins suivants sont notamment mis en avant :

- Une **insuffisante mobilité** : une difficulté matérielle pour les habitants de quartiers excentrés et insuffisamment reliés aux grandes voies de transport, mais aussi un frein plus « psychosociale » pour des personnes vivant dans des cités peu ouvertes à l'environnement et/ou socialement isolées. De plus, les acteurs locaux notent une accessibilité limitée à certaines zones d'emploi comme l'aéroport d'Orly.
- **L'éloignement des institutions** d'une partie de la population : certains publics ne sollicitent pas l'offre de services existante en matière d'emploi, de formation ou d'insertion, du fait de leur isolement physique ou social.
- Une **insuffisante maîtrise linguistique** : certains quartiers de Valenton jouent un rôle d'accueil et d'intégration. Les IRIS « Centre ville » et « Pologne/Saint Martin » affichent ainsi une part de population de nationalité étrangère proche de 25%.
- **L'offre d'accueil des jeunes enfants** apparaît être un réel frein à l'accès ou au retour à l'emploi des femmes.
- La **discrimination** dont peuvent être l'objet les demandeurs d'emploi de Valenton, qui cumulent de fait un certain nombre de facteurs de discrimination, et en premier lieu leur origine géographique dans des quartiers souvent stigmatisés et leur origine ethnique.

Ces différents freins à l'emploi sont **souvent accentués dans les quartiers de la géographie prioritaire**. Par exemple, la problématique des modes de garde se pose de manière particulièrement forte dans les quartiers d'habitat social qui concentrent une part très forte de familles monoparentales. Ces freins sont par ailleurs souvent **cumulés par les publics** résidant dans les quartiers prioritaires.

e. Un tissu économique qui devrait bénéficier de projets de développement d'envergure

L'action de Valenton en matière d'attractivité et de développement économique est guidée par trois principaux objectifs :

- Le maintien et le développement des linéaires commerciaux ;
- La redynamisation du centre-ville ;
- La diversification des emplois.

1.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre à Valenton (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Les actions de droit commun (hors crédit spécifiques politique de la ville)

➤ *Une offre de formation initiale limitée, en particulier dans les secteurs de développement*

Une étude réalisée pour le compte de l'EPA-ORSA en 2012 a permis de réaliser un état des lieux de l'offre de formation initiale existante sur son territoire d'intervention dans les filières d'activités économiques identifiées comme « porteuses » pour le territoire des Grandes Ardoines : bâtiment, eau-air-énergie, biotechnologies, matériaux, mécanique-industrie-ingénierie, informatique-logistique-services, culture.

Il apparaît que le territoire est marqué par la prédominance de formations initiales courtes, concentrées surtout dans le domaine des services. Par ailleurs, l'étude a souligné la faible présence des filières identifiées comme des leviers pour le territoire en dehors des secteurs de l'énergie, des matériaux et de l'électronique. L'offre globale dans le secteur de la santé ainsi que dans le secteur social a été identifiée comme très insuffisante par rapport au potentiel de développement de ces professions.

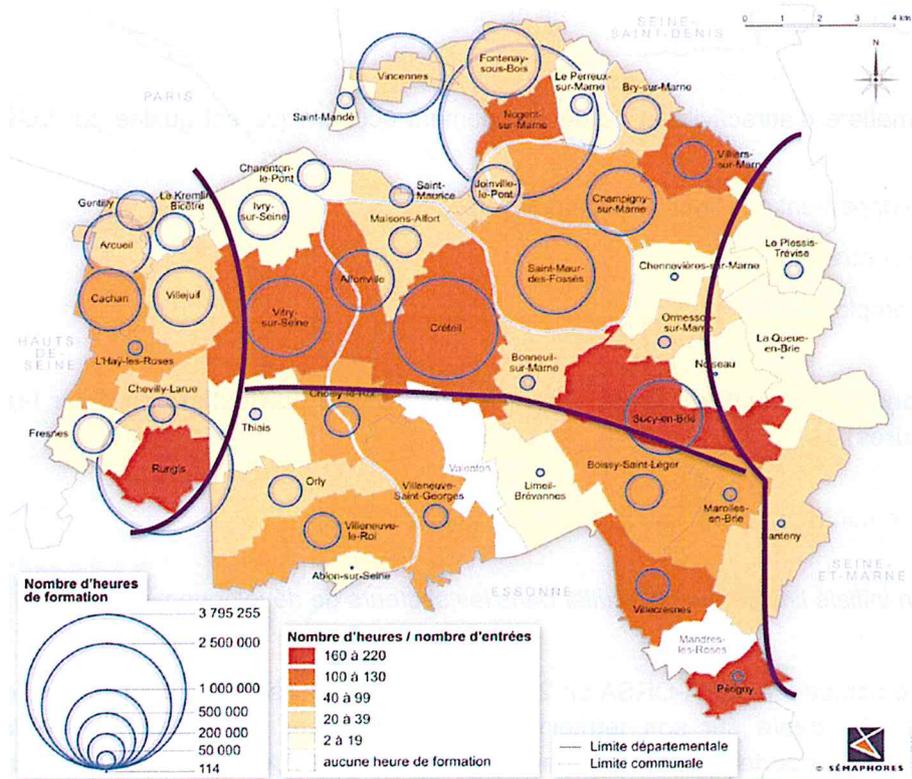
Enfin, l'étude, si elle rappelle l'implantation de grandes écoles à proximité du territoire, regrette l'absence de « passerelles » qui pourraient donner un avantage comparatif aux habitants dans le cadre d'un recrutement national.

➤ *Une offre de formation professionnelle continue jugée insuffisante et inadaptée à l'échelle du département*

En 2012, le Conseil Départemental du Val-de-Marne a commandé une étude visant à réaliser un diagnostic de l'offre de formation professionnelle continue sur son territoire.

Plusieurs conclusions émergent de ce travail d'analyse :

- Le nombre de places disponibles sur le Val-de-Marne est bas par rapport aux autres départements.
- Une partie du public trouve la marche trop haute pour entrer sur les dispositifs de formation et manque de pré requis.
- Les formations sont moins certifiantes et celles qui fournissent uniquement des attestations de formation sont surreprésentées.
- Les spécialités sous-représentées constituent pourtant des secteurs stratégiques forts pour le département (transport, manutention, magasinage, accueil, hôtellerie, tourisme).



L'offre de formation dans le département du Val-de-Marne en 2012 (Source : Sémaphores)

➤ *Un acteur de droit commun central : le Pôle emploi*

La commune de Valenton dépend de l'agence de Villeneuve-Saint-Georges. Cette agence met en œuvre la totalité de l'offre de service de Pôle emploi (inscription, indemnisation, accompagnement personnalisé, conseil et accompagnement des entreprises dans leurs recrutements).

Conscient des difficultés spécifiques et renforcées que connaissent les habitants des quartiers prioritaires au sein du territoire, Pôle emploi entend :

- Personnaliser davantage, et rendre plus accessibles ses services afin d'accélérer le retour à l'emploi et mieux satisfaire les demandeurs et entreprises, notamment en augmentant le nombre de Demandeurs suivis en accompagnement intensif.
- Territorialiser l'offre de services de Pôle emploi en mobilisant des prestations spécifiques (aides à la mobilité, actions de formation), vers les publics les plus en difficultés.
- Renforcer la complémentarité de ses actions avec ses partenaires.

➤ *Un dispositif intercommunal en faveur de l'emploi*

La commune de Valenton dépend d'une Mission locale intercommunale également rattachée à la ville de Villeneuve-Saint-Georges et destinée à l'accompagnement des 16-25 ans déscolarisés, sans qualification et sans emploi.

Les acteurs locaux s'accordent pour affirmer l'importance d'une action locale de proximité en complément des dispositifs classiques. Ainsi, des actions innovantes seront développées à l'échelle de la ville et / ou des quartiers (par exemple : barnum pour l'emploi).

➤ *Un territoire sous doté en structures d'insertion par l'activité économique*

En permettant à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail, l'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un outil majeur d'insertion. Malgré les besoins repérés en ce sens sur le territoire de Valenton, il apparaît que l'offre en matière d'IAE est restreinte. Seule l'entreprise d'insertion LB Service Plus Régie de quartier, implantée à Limeil-Brevannes, intervient ponctuellement à Valenton.

b. Les dispositifs et actions « politique de la ville »

Dans le cadre de la programmation 2014 des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, on comptait plusieurs actions sur la thématique « Développement économique, emploi et insertion » :

- « Parcours vers l'emploi » : il s'agit pour la Ville de travailler au rapprochement des entreprises locales en faveur de l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des valentonaises et valentonnais à la recherche d'un emploi et, en particulier, favoriser les liens entre les entreprises et les jeunes.
- « Bourses au permis » : action mise en œuvre depuis 2012 et qui consiste en la mise en place d'une aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes qui ne relèvent et/ou ne rentrent pas dans les critères de la Mission locale et/ou d'autres dispositifs en direction des jeunes de 17 à 25 ans.

1.3 Principaux enjeux thématiques

➔Enjeu stratégique n°1 : Adapter l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°1-1 : Soutenir les dispositifs de préformation (accès aux savoirs de base, linguistique, remise à niveau, etc.)

Fiche opérationnelle n°1-2 : Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux formations professionnalisantes

➔Enjeu stratégique n°2 : Lutter contre les freins à l'emploi particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°2-1 : Lever les freins linguistiques notamment des populations d'origine étrangère

Fiche opérationnelle n°2-2 : Favoriser la mobilité des publics

Fiche opérationnelle n°2-3 : Offrir des modes d'accueil d'enfants adaptés aux publics en insertion professionnelle

Fiche opérationnelle n°2-4 : Développer les modes de recrutement alternatifs

Fiche opérationnelle n°2-5 : Développer des dispositifs de parrainage et d'accompagnement vers l'emploi

→Enjeu stratégique n°3 : Atteindre les publics des quartiers prioritaires qui échappent aux dispositifs classiques d'accompagnement vers l'emploi

Fiche opérationnelle n°3-1 : Encourager des modes d'action innovants permettant d'aller « au devant » et de mieux toucher les publics en recherche d'emploi

→Enjeu stratégique n°4 : Renforcer la coordination afin d'inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace

Fiche opérationnelle n°4-1 : Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination des acteurs

→Enjeu stratégique n°5 : Favoriser les retombées des dynamiques économiques du territoire dans les quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°5-1 : Favoriser une commande publique socialement responsable

Fiche opérationnelle n°5-2 : Etendre les ambitions des clauses d'insertion et favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande

Fiche opérationnelle n°5-3 : Faire bénéficier les habitants des quartiers prioritaires de l'implantation des nouvelles entreprises au sein de la commune

→Enjeu stratégique n°6 : Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques économiques internes

Fiche opérationnelle n°6-1 : Favoriser l'entrepreneuriat au sein des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°6-2 : Préserver le foncier à proximité des quartiers prioritaires pour permettre l'implantation d'activités économiques

2. Cadre de vie et de renouvellement urbain

2.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. Un quartier qui a bénéficié du Programme national de rénovation urbaine

Dans le cadre d'une opération isolée ANRU, le **quartier des Polognes à Valenton** a bénéficié d'opération de réhabilitation et de résidentialisation de plus de 300 logements. Le quartier a également connu une évolution de ses espaces extérieurs avec la création d'une promenade plantée, la réalisation de deux aires de jeux et la réorganisation du stationnement.

b. Un environnement urbain peu qualitatif dans certains quartiers

L'analyse du cadre urbain des quartiers prioritaires de Valenton fait apparaître différentes problématiques.

D'après les acteurs locaux, plusieurs quartiers (La Lutèce et certains sites du centre-ville) souffrent d'un **manque d'entretien des espaces extérieurs** qui contribue à ternir leur image et pèse sur le quotidien des habitants.

La **dégradation du cadre bâti** constitue également une problématique à La Lutèce. Une telle dégradation a des conséquences en termes de consommation d'énergie et de santé, au point de fragiliser des ménages qui connaissent d'autre part des difficultés économiques et sociales. Cette perception de la dégradation du bâti est d'autant plus forte qu'elle apparaît dans certains quartiers en contraste avec la situation observable dans des sites ayant bénéficié d'une intervention urbaine (Les Polognes).

c. Des quartiers souvent isolés du reste de la ville et du territoire intercommunal

La commune de Valenton souffre d'un **éloignement des pôles d'attraction locaux** auquel s'ajoute une offre de transports en commun peu dense ou dont la fréquence est réduite sur certains créneaux horaires en direction des pôles que sont la Communauté d'agglomération Seine Amont, Créteil et Paris.

D'autres quartiers connaissent un enclavement par rapport au reste du territoire du fait de l'existence de barrières physiques importantes. C'est alors **l'organisation urbaine du quartier et son lien vers l'extérieur** qui est en cause.

d. Des quartiers qui connaissent des dynamiques résidentielles hétérogènes

Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville, la loi de programmation Ville et Cohésion urbaine prévoit l'instauration de Conventions intercommunales d'attribution dont l'objectif est d'œuvrer au renforcement de la mixité sociale (dans le cadre des Conférences intercommunales du logement). Il s'agit donc, dans le cadre du diagnostic du Contrat de ville, de s'interroger sur les dynamiques résidentielles à l'œuvre dans les quartiers prioritaires de Valenton et d'identifier les enjeux qui leur sont liés.

Il apparaît que certains quartiers prioritaires font l'**objet de stratégies d'évitement** dans le processus d'attribution de logements sociaux. Ce phénomène s'explique principalement par leur localisation, l'état du bâti et leur réputation. La Lutèce connaît ainsi une **spécialisation sociale** importante.

De telles dynamiques interrogent la politique de peuplement à l'échelle de Valenton et la capacité de la Ville à créer les conditions d'un certain équilibre social au sein des quartiers prioritaires.

e. Des quartiers bien couverts par l'offre d'équipements et de services

Les quartiers prioritaires de Valenton se caractérisent par la présence d'une offre importante en équipements de proximité mais également en équipements d'envergure communale. Une telle réalité s'explique notamment par la taille humaine de la ville, au sein de laquelle l'ensemble des équipements est accessible à partir des quartiers prioritaires.

Des équipements de proximité couvrent ainsi les quartiers et permettent la mise en place d'animations mais également d'actions plus spécifiques de cohésion sociale dans les champs de l'éducation, de la parentalité, etc. Les sites prioritaires bénéficient également d'une bonne couverture en **écoles maternelles et primaires** et la Lutèce/Bergerie accueille en outre un **collège**.

Au-delà de cette présence d'équipements de proximité, les quartiers prioritaires de Valenton bénéficient de la présence des divers **équipements d'envergure communale** :

- Equipements culturels (salle Odette et Gilbert Prinçay, bibliothèque).
- Equipements sociaux et citoyens (Relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit, RAM, lieu Multi-accueil, crèche collective, Mairie).
- Equipements sportifs (gymnases, stades, city stades).

Si les quartiers prioritaires de Valenton sont globalement bien dotés, un constat général déplore la faible présence de professionnels et d'équipements de santé dans les quartiers prioritaires de la ville.

2.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre à Valenton (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Des projets urbains d'envergure à proximité des quartiers prioritaires

La ZAC de Villeneuve Saint-Georges, qui prévoit la création de commerces et logements, pourrait être source de retombées locales en termes de création d'emplois et de développement économique pour le quartier prioritaire des Polognes. Le projet de création d'une ZAC sur le secteur Curie mêlant habitat et activités économiques pourrait également contribuer fortement au développement du quartier.

Les acteurs locaux attirent l'attention sur le fait que les projets structurants ne doivent pas participer à fragmenter et morceler le territoire mais doivent être conçus comme des leviers de dynamisation des quartiers prioritaires du point de vue du développement économique, de l'accès à l'emploi et des mobilités.

b. Des nouveaux projets de rénovation urbaine

Le 15 décembre 2014, le Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a adopté la liste des quartiers qui bénéficieront du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024. La ville de Valenton bénéficiera de ce nouveau programme.

La programmation du projet est encore en cours de définition, le calendrier du NPNRU prévoit la signature des conventions de renouvellement urbain, qui déclineront les programmes opérationnels, à partir de la fin 2015.

c. Des dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité

Le quartier des Polognes bénéficie d'une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) qui structure les actions en matière d'entretien du cadre de vie.

S'il permet de communiquer sur le projet urbain, d'accompagner le changement au sein du quartier et de réaliser des diagnostics partagés, ce dispositif de GUSP pourrait être étendu à d'autres territoires ou renforcé afin de permettre une véritable intervention spécifique sur les quartiers prioritaires.

De manière générale les acteurs locaux reconnaissent que si la mobilisation des habitants est relativement forte dans le temps du projet, elle s'affaiblit généralement après 18 mois. L'évolution de la forme de la mobilisation et des dispositifs d'intervention de la GUSP constitue donc un enjeu central des quartiers qui ont connu ou connaîtront des projets de rénovation urbaine.

Enfin, les acteurs locaux interrogent le lien possible entre les dispositifs de GUSP et les futurs Conseils citoyens dont la mise en place est prévue dans le cadre du Contrat de ville.

2.1 Les principaux enjeux thématiques

[→Enjeu stratégique n°7 : Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement de Valenton](#)

Fiche opérationnelle n°7-1 : Poursuivre la dynamique engagée autour des projets de renouvellement urbain en cours ou à venir

[→Enjeu stratégique n°8 : Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°8-1 : Améliorer l'accessibilité et la visibilité des équipements existants

Fiche opérationnelle n°8-2 : Renforcer l'attractivité des rez-de-chaussée

[→Enjeu stratégique n°9 : Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°9-1 : Associer les habitants des quartiers prioritaires aux dynamiques urbaines du territoire

Fiche opérationnelle n°9-2 : Permettre la continuité urbaine entre les nouveaux projets et les quartiers prioritaires et favoriser des zones apaisées à partir de la mixité des circulations

[→Enjeu stratégique n°10 : Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°10-1 : Mettre en place une démarche de GUSP dans tous les quartiers prioritaires et assurer la pérennisation de la démarche après les travaux en renouvelant les modes d'intervention

[→Enjeu stratégique n°11 : Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°11-1 : Etre attentif aux dynamiques de peuplement du territoire

Fiche opérationnelle n°11-2 : Développer une offre de logement adaptée à tous les habitants du territoire

→Enjeu stratégique n°12 : Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°12-1 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation au développement durable

Fiche opérationnelle n°12-2 : Favoriser les économies d'énergies et œuvrer à la transition énergétique

3. Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes-hommes

3.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

a. Des dynamiques inégales d'animation de la vie locale

De nombreuses associations interviennent à l'échelle de la ville de **Valenton** et **rayonnent sur les différents quartiers prioritaires**. Implanté dans le quartier prioritaire Lutèce / Bergerie, le **centre socio-culturel La Lutèce** (agrée CAF) **rayonne à l'échelle communale**. Le centre socio-culturel constitue un équipement à vocation sociale globale, outil d'appropriation du quartier par les habitants, d'animation de l'espace public, de création de lien social mais aussi d'accompagnement des ménages en difficulté. Très actif, il organise des activités de loisirs ainsi que des actions d'accompagnement scolaire et social : informations collectives sur les impayés, écrivain public, CIDFF, permanence d'une psychologue, ASL...

Le quartier Les Polognes compte une amicale de locataires et quelques associations.

Malgré sa localisation au cœur du centre-ville, **la résidence du Petit-Etang** (quartier Centre ville / Vert Cœur) apparaît comme repliée sur elle-même, à l'écart de l'animation. Elle entretient peu de liens avec son environnement immédiat sans toutefois afficher une dynamique propre et une cohésion interne forte.

Les acteurs locaux s'accordent sur la nécessité de concourir à l'animation des quartiers prioritaires tout **en amenant les habitants à « sortir » de leur quartier** afin de garantir le maintien de la cohésion sociale à l'échelle du territoire.

b. Des difficultés d'accès aux droits et aux services publics

Le territoire de Valenton accueille des ménages précarisés et fragilisés, avec des effets de concentration sur les territoires prioritaires, comme le montre le tableau ci-dessous : les deux IRIS comportant un quartier prioritaire (ou une partie d'un périmètre prioritaire) présentent un taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle bien supérieur à celui observé à l'échelle de la ville.

| IRIS | Quartier prioritaire concerné | Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle | Ville | Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle |
|----------------------|--------------------------------------|--|----------|--|
| Lutèce / Bergerie | Lutèce / Bergerie | 19,6% | Valenton | 16,7% |
| Pologne Saint-Martin | Centre ville / Polognes Saint-Martin | 18,1% | | |

Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle dans 2 IRIS accueillant une partie des quartiers prioritaires de Valenton (Source : Insee, 2011. Traitement : FORS-RS)

Fragilisés, certains ménages rencontrent des difficultés d'accès aux droits et aux services publics. Différents constats sont notés :

- L'imbrication des difficultés pour les ménages, tant sur le plan social, administratif que juridique ;
- Une méconnaissance des différents services publics, dispositifs et aides auxquels ils peuvent prétendre, que ce soit dans le champ du logement ou encore de la santé ;

- Des besoins d'accompagnement dans la compréhension des procédures administratives et du fonctionnement institutionnel.

Le Relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit est situé au sein du quartier Lutèce-Bergerie et rayonne sur l'ensemble de la ville. Diverses permanences juridiques (droit des étrangers...) et sociales (CAF, EDS...) y sont tenues.

Enfin, **la maîtrise de la langue**, qu'il s'agisse de populations étrangères ou de nationalité française (accès aux savoirs de base) constitue un enjeu transversal prioritaire affectant non seulement l'accès aux droits et aux services publics des publics concernés mais également leur accès à la santé ou encore leur participation à la vie citoyenne. S'agissant plus spécifiquement du public migrant, rappelons que **le quartier Centre-ville / Polognes à Valenton affiche une part de population de nationalité étrangère proche ou supérieure à 25%**. Les ateliers territoriaux ont fortement souligné les besoins en matière d'aide à l'intégration. Les acteurs locaux s'accordent notamment sur la nécessité de répertorier l'offre et les besoins en la matière.

c. Un risque de fragmentation sociale au sein des quartiers prioritaires

Plusieurs constats montrent une fragilisation du lien social au sein des quartiers prioritaires de Valenton, du fait de **phénomènes d'appropriation des espaces publics par certains groupes de population**. Les formes agressives d'appropriation des espaces collectifs nuisent au sentiment d'appartenance et contribuent à des difficultés relationnelles, notamment intergénérationnelles. A titre d'exemple, l'inoccupation de certains jeunes déscolarisés ou en échec scolaire donne lieu à des rassemblements en pied d'immeuble qui nuisent à la tranquillité publique du quartier Centre ville / Vert Cœur.

Cependant, une nuance est à apporter à ces constats : **la plupart des quartiers présentent une vie sociale sous-tendue par des solidarités informelles** (entraide, formes privées de convivialité de voisinage...).

d. La place des femmes dans la vie sociale reste à soutenir

Les rapports sociaux entre hommes/femmes et garçons/filles se caractérisent par des inégalités, plus ou moins marquées dans les sphères professionnelles et sociales.

En termes d'accès à l'emploi, on constate une inégale insertion des hommes et des femmes sur le marché du travail qui se traduit notamment par des taux d'activités⁴ hommes/femmes contrastés. Ainsi, en 2011, le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes à l'échelle de la ville. (taux d'activité des femmes de 67,7% contre 77,9% pour les hommes) Par ailleurs, il est également inférieur à la moyenne départementale (67,7% contre 73,4%).

| Territoire | Hommes | Femmes |
|----------------|--------|--------|
| Valenton | 77,9% | 67,7% |
| Département 94 | 78,3% | 73,4% |

Taux d'activité des 15-64 ans en 2011 (Source : Insee, 2011. Traitement : FORs-RS)

⁴ Le taux d'activité est le rapport entre l'ensemble de la population active et la population en âge de travailler.

Les femmes apparaissent également davantage touchées par le chômage. Le taux de chômage des femmes est supérieur à la moyenne départementale. De plus, l'écart entre les taux de chômage masculin et féminin est particulièrement marqué.

| Territoire | Hommes | Femmes |
|----------------|--------|--------|
| Valenton | 14,8% | 16,4% |
| Département 94 | 11,9% | 12% |

Taux de chômage des 15-64 ans en 2011 (Source : Insee, 2011. Traitement : FORS-RS)

Enfin, les femmes présentent un niveau de précarisation dans l'emploi plus élevé que les hommes. Tandis que 9,2% des hommes salariés occupent un emploi à temps partiel, cette part double chez les femmes (20,8%)⁵.

Au sein des quartiers prioritaires, les inégalités hommes/femmes et garçons/filles se traduisent notamment par **une inégale appropriation de l'espace public** (prédominance de la présence masculine dans l'espace public). Par ailleurs, les acteurs locaux font le constat **d'une plus grande visibilité des inégalités filles / garçons au moment de l'entrée au collège** : faible participation des filles à l'offre de loisirs, offre d'activités davantage tournée vers les garçons...

L'isolement des femmes âgées constitue également une préoccupation grandissante pour les acteurs locaux.

Enfin, la monoparentalité, qui touche plus souvent les femmes, constitue également un frein en termes d'accès à la vie professionnelle et sociale. Le territoire de Valenton se caractérise par une part élevée de familles monoparentales : 22,5% en 2010. Cette part est particulièrement élevée au sein du quartier Lutèce / Bergerie (33,6% en 2010) ; elle a fortement augmenté entre 1999 et 2010 (+6,7 points). La question des modes de garde apparaît comme une problématique prégnante pour la ville de Valenton. Les acteurs locaux sont également préoccupés par l'accentuation des phénomènes de grossesses précoces chez les très jeunes femmes.

3.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre à Valenton (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Les actions de droit commun

Globalement, **la ville de Valenton apparaît bien dotée en équipements de proximité** puisqu'elle compte le centre socio-culturel La Lutèce (qui rayonne à l'échelle de la ville) et le Relais social de la famille, de la citoyenneté et Point d'accès au droit à la Bergerie.

Les orientations du Plan Départemental d'Intégration du Val-de-Marne (2012) sont en partie axées sur la linguistique et l'accès aux droits : logement, santé, emploi, droit des femmes.

En matière de linguistique, les axes de réflexion se concentrent autour de la nécessité de répertorier l'offre et les besoins, la mutualisation des moyens alloués aux actions de formation linguistique et l'amélioration de la professionnalisation des formateurs en linguistique.

En matière d'accès aux droits (logement, santé, emploi, droit des femmes), les principaux enjeux identifiés se concentrent autour de l'amélioration de l'information et la formation des acteurs de l'intégration à l'interculturalité, la mise en réseau des différents partenaires ou encore le développement des parcours d'autonomie à visée professionnelle pour les femmes immigrées.

⁵Données du SIGVille.

b. Les dispositifs et actions « politique de la ville »

En 2014, dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la ville, 10 actions ont été financées dans le champ de la citoyenneté, l'accès aux droits et aux services publics, la culture et l'égalité hommes/femmes.

Trois grandes thématiques plus spécifiques apparaissent :

- **Lien social et citoyenneté**, une thématique fortement soutenue par la politique de la ville (6 actions) via le financement de différentes actions : permanences psychologiques, lutte contre la fracture numérique, contre l'isolement, etc.
- **Culture et expression artistique** (2 actions) : activités artistiques pour promouvoir la culture, atelier chant.
- **Accès aux droits et aux services publics** (1 action) : informations sur les droits sociaux et l'accomplissement des démarches administratives.

Différents dispositifs sont mobilisés :

- **Le dispositif Ville-Vie-Vacances** est mobilisé pour une action. Ce dispositif vise à prévenir l'exclusion et promouvoir l'égalité en matière d'accès aux loisirs. L'objectif de ce programme est de permettre à des jeunes de 11 à 18 ans d'accéder à des activités culturelles, sportives et civiques.
- **Le Programme « Animation sociale des quartiers »** de la Région Ile-de-France qui soutient les projets organisant des actions dans les quartiers prioritaires.
- Les « **Ateliers Socio-Linguistiques** » (ASL).

3.3 Les principaux enjeux thématiques

→ Enjeu stratégique n°13 : Favoriser la connaissance et le recours des habitants aux droits et aux dispositifs existants

Fiche opérationnelle n°13-1 : Permettre aux acteurs locaux d'assumer pleinement leur rôle de relais vers les institutions

Fiche opérationnelle n°13-2 : Assurer l'adéquation entre l'offre de formations linguistiques et les besoins des habitants des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°13-3 : Permettre l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires

→ Enjeu stratégique n°14 : Lutter contre le repli sur soi

Fiche opérationnelle n°14-1 : Favoriser l'ouverture vers l'extérieur des habitants des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°14-2 : Favoriser les rencontres et échanges pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et le repli communautaire

[→ Enjeu stratégique n°15 : Favoriser les dynamiques locales et le développement endogène des quartiers prioritaires](#)

Fiche opérationnelle n°15-1 : Valoriser les ressources des quartiers et les compétences de leurs habitants

[→ Enjeu stratégique n°16 : Renforcer la place des femmes dans les quartiers et leur insertion sociale et professionnelle](#)

4. Education

4.1 La situation des quartiers au regard de la thématique : principaux constats issus de la phase de diagnostic

Entre 2006 et 2011, la population de Valenton a légèrement diminué, passant de 12 105 à 11 940 habitants ; Valenton affiche donc un taux annuel moyen négatif (-0,3 points) en raison d'un solde migratoire négatif qui ne compense pas le solde naturel.

| | Valenton |
|--|----------|
| Taux annuel moyen entre 2006 et 2011, en % | -0,3 |
| dont variation due au solde naturel | +1,4 |
| dont variation due au solde apparent des entrées sorties | -1,6 |

Dynamiques démographiques entre 2006 et 2011 (Source : Insee. Traitement : FORS-RS)

La population de Valenton a légèrement vieilli entre 1999 et 2010 : l'indice de jeunesse⁶ a diminué de 0,6 points, passant de 2,9 en 1999 à 2,3 en 2010. Malgré cette tendance au vieillissement, l'indice de jeunesse de la population de Valenton reste relativement élevé. En outre, près d'un tiers (32%) des valentonnais ont moins de 20 ans en 2010.

Les recherches bibliographiques ainsi que les entretiens et groupes de travail menés avec les acteurs locaux ont permis de mettre en évidence plusieurs problématiques propres à la commune en matière d'éducation.

a. Des difficultés d'apprentissage et d'orientation, qui conduisent à un niveau scolaire et un niveau de formation faibles

Des difficultés d'apprentissage sont recensées parmi les élèves du primaire et du secondaire et s'accompagnent de problèmes de concentration et d'assiduité des élèves. Certains élèves se trouvent également confrontés à des contextes familiaux parfois difficiles qui renforcent les difficultés d'apprentissage (manque de sommeil, violences) et freinent l'accès aux savoirs de base (lecture, écriture, maîtrise du langage, etc.). L'enfant ne trouve donc pas toujours dans son environnement les ressources qui pourraient faciliter l'acquisition de ces savoirs, et l'école ne dispose pas de moyens suffisants pour compenser ces manques (moyens d'action limités, manque de locaux adaptés et d'enseignants volontaires).

La problématique de la maîtrise des savoirs de base se pose également pour les adolescents et les jeunes de plus de 16 ans, pour lesquels les difficultés de lecture et d'écriture représentent un véritable frein dans l'accès à l'emploi. Or, les possibilités d'actions en direction de ce public s'avèrent aujourd'hui limitées.

Une part non négligeable des jeunes de Valenton sort du système scolaire sans aucun diplôme, ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat. En effet, en 2010, on compte **31% de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire sans diplôme** (moyenne départementale : 18%) et 37% de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un niveau BEP ou inférieur (moyenne départementale : 31% ; moyenne régionale : 29%). Dans le quartier Centre-ville/Polognes-Saint-Martin, la part des faiblement diplômés (niveau BEP et moins) dépasse les 40% en 2010.

⁶ Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans.

Cette prégnance des sorties du système scolaire sans qualification et le faible niveau de formation sont mis en liens par les acteurs locaux avec la problématique de l'orientation des collégiens et l'absence de lien entre le collège et le monde du travail. Les stages proposés en fin de 3^{ème} et plus largement l'insertion professionnelle ne fonctionnent pas pour les élèves dont le réseau social est limité. Les jeunes peinent également à trouver des formations en alternance en raison d'une inadéquation entre leur demande et l'offre existante.

b. Une communauté éducative fragilisée

Dans les quartiers prioritaires de Valenton, les acteurs locaux constatent une hausse du nombre de parents désarmés ayant perdu confiance en leurs capacités éducatives, qui évitent les professionnels de l'éducation et mettent plus particulièrement à distance l'institution scolaire, celle-ci les renvoyant à leurs propres parcours scolaires, souvent chaotiques. Certains parents rencontrent de réelles difficultés à entrer physiquement dans l'école. Les acteurs locaux témoignent également de leurs difficultés à faire comprendre aux parents le fonctionnement du système scolaire et ses finalités. Le besoin de soutien et de conseils dans l'accompagnement à la scolarité des enfants/adolescents est donc manifeste.

Dans le quartier Centre-ville/Polognes-Saint-Martin, qui accueillent une importante population étrangère, s'ajoute en plus un enjeu de maîtrise de la langue française et de décalage culturel vis-à-vis de l'institution scolaire. L'incapacité de certains parents à accompagner le parcours scolaire de leurs enfants fragilise la relation éducative et affecte plus largement la parentalité (incompréhensions, isolement, etc.). Ces parents se trouvent aussi démunis face aux équipes éducatives (sentiment de honte, autocensure).

Les problèmes évoqués apparaissent encore plus prégnants pour les ménages monoparentaux (23% de familles monoparentales en 2010 à Valenton, contre 17% en Ile-de-France), dont le nombre a beaucoup augmenté au cours des dix dernières années. En 2010, le quartier Lutèce-Bergerie accueille 34% de familles monoparentales. Or les parents précarisés des quartiers prioritaires sont souvent confrontés à des contraintes horaires liées à l'emploi (horaires atypiques, décalés, etc.), qui limitent de fait leur temps de présence et leur disponibilité auprès de leur(s) enfant(s), et génèrent de fortes difficultés d'articulation entre rôle parental et vie professionnelle.

De leur côté, les acteurs locaux rencontrent également des difficultés. Ils évoquent plus précisément un sentiment d'impuissance par rapport aux jeunes de 16-25 ans « en rupture », qui mettent fortement à distance les institutions.

c. Des phénomènes de décrochage scolaire parfois précoces et des risques de marginalisation

Pour les intervenants locaux, les problématiques de ruptures de parcours et de décrochage scolaire sont non seulement en lien avec les difficultés d'apprentissage, mais aussi plus globalement avec une insuffisante valorisation des capacités et des ressources des jeunes et une difficile compréhension par ces derniers des codes de l'institution scolaire, qui suscitent parfois le découragement.

Des phénomènes de décrochage scolaire, parfois précoces, sont repérés par les professionnels du territoire valentonnais. Les exclusions temporaires ou définitives des établissements scolaires en sont des signaux d'alerte, mais ils peuvent aussi en être le déclencheur. Les élèves exclus définitivement des collèges se retrouvent en effet dans des situations de latence et d'isolement parfois longues. Le cas des élèves multi-exclus est encore plus problématique car ils peuvent rester plusieurs mois hors du système scolaire (avec un risque accru d'intégrer des mécanismes de marginalisation et/ou de délinquance).

Les acteurs locaux mettent également en lumière des difficultés de travail en partenariat entre les établissements et leurs partenaires extérieurs et pointent la nécessité d'accroître la communication

entre ces différents partenaires. Plus globalement, les acteurs du territoire soulèvent l'existence de difficultés de coordination et d'articulation entre les différents acteurs de la sphère éducative, chaque structure travaillant encore de façon cloisonnée et à partir de référentiels différents (barrières administratives, divergences de pratiques).

4.2 Principales actions et dispositifs mis en œuvre à Valenton (et particulièrement sur les quartiers prioritaires)

a. Les actions de droit commun (hors crédits spécifiques politique de la ville)

Certains quartiers de Valenton bénéficient d'actions innovantes ou remarquables de droit commun :

- 1 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
- Un projet de création d'un Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) ;
- Le dispositif « la mallette des parents » qui a pour objectif de faciliter le dialogue école – parents ;
- Le centre socioculturel « La Lutèce » met également en place des actions éducatives (accompagnement scolaire et soutien à la parentalité).

Enfin, dans le cadre de la politique départementale de protection de l'enfance, **le club de prévention « Pluriel 94 »** intervient dans les quartiers prioritaires de Valenton (Lutèce-Bergerie et Centre-ville/Polognes).

b. Les dispositifs et actions « politique de la ville »

Sur le territoire de Valenton, on recense principalement :

- Un Projet éducatif territorial (PEDT) ;
- Un Programme de Réussite Educative.

Les actions des programmations CUCS (2014) concernent principalement les activités socio-culturelles, sportives et artistiques.

c. Les dispositifs de l'éducation prioritaire

Le collège Fernande Flagon est inscrit en Réseau d'Education Prioritaire (REP).

4.3 Les principaux enjeux thématiques

[→Enjeu stratégique n°17 : Favoriser l'acquisition des savoirs de base par une intervention précoce et continue auprès des enfants et des adolescents](#)

Fiche opérationnelle n°17-1 : Renforcer l'acquisition du langage dès le plus jeune âge

Fiche opérationnelle n°17-2 : Diversifier les activités favorisant l'acquisition des savoirs en s'appuyant sur les savoirs informels et en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire

[→Enjeu stratégique n°18 : Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire et limiter les ruptures de parcours](#)

Fiche opérationnelle n°18-1 : Garantir une prise en charge rapide des élèves exclus temporairement ou définitivement, « en latence » de projet

Fiche opérationnelle n°18-2 : Concevoir, auprès des jeunes en situation de décrochage scolaire, une intervention pédagogique et/ou éducative favorisant l'estime de soi et la remobilisation dans un projet

[→Enjeu stratégique n°19 : Renforcer le soutien à la parentalité et aux familles](#)

Fiche opérationnelle n°19-1 : Valoriser les compétences des parents et leur reconnaissance comme acteurs à part entière de la réussite éducative des enfants

Fiche opérationnelle n°19-2 : Accompagner les parents connaissant des difficultés dans la prise en charge éducative de leurs enfants

[→Enjeu stratégique n°20 : Permettre l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative](#)

Fiche opérationnelle n°20-1 : Améliorer la connaissance réciproque des pratiques et des cadres d'intervention des professionnels de l'éducation

[→Enjeu stratégique n°21 : Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel](#)

Fiche opérationnelle n°21-1 : Améliorer la connaissance des jeunes à l'égard des filières de formation et des « possibles » professionnels

5. Santé

5.1 Etat des lieux des principaux constats sur le territoire de Valenton

a. De équipements de santé peu nombreux et une offre libérale insuffisante

La ville de Valenton ne compte aucun établissement hospitalier ni centre municipal de santé. Le tableau ci-dessous répertorie les principaux équipements de santé du territoire.

| Commune (IDH2) | Principaux équipements de santé |
|-----------------|---|
| Valenton (0,36) | <ul style="list-style-type: none">• Institut Robert Merle d'Aubigné : clinique de rééducation fonctionnelle et centre de rééducation et appareillage• 1 centre de PMI / Planification• Adhésion de la ville au SAMI (Service d'accueil médical initial) de Limeil-Brévannes |

S'inscrivant dans un contexte national de baisse de la démographie médicale⁷, **l'offre de soins libérale du territoire de Valenton apparaît nettement insuffisante**. La commune est marquée par une problématique de non-renouvellement des professionnels médicaux et paramédicaux libéraux qui prennent leur retraite et ne sont pas remplacés par de jeunes médecins.

L'état des lieux des soins en libéral réalisé par l'association RIR-IDF en 2013, montre que depuis 2000, 6 médecins généralistes ont cessé d'exercer sur le territoire. **Depuis 2000, 4 installations de médecins généralistes ont été dénombrées sur le territoire**. Parmi eux, 2 jeunes médecins n'étaient plus en activité au moment de l'étude. Par ailleurs, la commune ne compte aucun spécialiste.

La répartition de l'offre de soins fait apparaître de **fortes disparités territoriales** sur le territoire de Valenton, au détriment des quartiers prioritaires qui pâtissent à la fois de leur faible attractivité territoriale (quartiers souvent excentrés et éloignés des principaux pôles de commerces et de services) et du manque d'attrait des jeunes praticiens pour l'exercice libéral en général. **Aucun médecin généraliste n'est installé sur les quartiers Lutèce / Bergerie et Les Polognes à Valenton.**

b. Un accès à la santé restreint pour certaines populations

Au-delà de l'offre de soins, les quartiers prioritaires de Valenton sont concernés par une forte problématique **d'accès à la santé**. Toutefois, le non-recours aux soins ne s'explique pas uniquement par des raisons économiques. Il est aussi à mettre en lien avec des caractéristiques spécifiques aux quartiers et/ou aux habitants du territoire de Valenton, comme tout autre quartier prioritaire. De manière plus générale, **l'accessibilité aux soins constitue une problématique forte pour la commune, entraînant un report des habitants vers l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, y compris pour les consultations de soins courants.**

⁷ Parmi les nouveaux inscrits à l'ordre des médecins au 1^{er} janvier 2014, près de 60% ont choisi d'exercer en tant que médecin salarié tandis que seulement 10% ont choisi de s'installer en libéral. Depuis 2007, l'exercice libéral attire de moins en moins les jeunes médecins.

c. L'importance des pathologies liées à la vulnérabilité sociale

Valenton présente un IDH2 (indice de développement humain à l'échelle locale) particulièrement bas : **0,36⁸** contre 0,56 au niveau départemental et 0,57 au niveau régional. Cet indicateur opère la moyenne de trois indices (espérance de vie, revenus, éducation / formation) et traduit une certaine vulnérabilité sanitaire et sociale sur les territoires considérés. Avec un IDH2 inférieur à 0,52 le territoire de Valenton est donc **considéré comme prioritaire par l'Agence Régionale de Santé**. Selon le Diagnostic santé de l'ARS Ile-de-France, la part des personnes de 65 et plus présentant une Affection de Longue Durée (ALD) s'élève à 45,8% à l'échelle de la ville (contre 42,1% au niveau départemental et 42,7% au niveau régional).

A l'image des autres quartiers prioritaires franciliens, les habitants des quartiers prioritaires de Valenton connaissent un risque accru de morbidité en lien avec leur vulnérabilité sociale, **qui favorise le développement de certaines problématiques de santé, en particulier le surpoids, l'obésité et les affections dentaires**. A titre d'exemple, à Valenton, le taux d'atteinte carieuse des élèves de CE1 de l'école Paul Langevin est de 41,3% (2010-2011) contre 33,3% chez les élèves de l'école Jean Jaurès (située hors périmètre prioritaire).

Enfin, tandis que les professionnels de la santé comptent différents relais menant régulièrement des actions de promotion de la santé auprès du public jeune (Mission locale, Education nationale, centre de loisirs, club de prévention...), ces derniers notent **une difficulté à toucher le public adulte**. A titre d'exemple, le taux de couverture du dépistage du cancer du sein (dépistage organisé et dépistage individuel) était de 54% en 2008-2009 à l'échelle de la ville, contre 58,8% au niveau départemental⁹.

5.2 Les principales actions et dispositifs mis en œuvre à Valenton (en particulier sur les quartiers prioritaires)

a. Des actions de droit commun pour favoriser l'installation de praticiens et l'accès à la santé des populations étrangères

Dans une situation de pénurie de professionnels de santé, les aides à l'installation et au regroupement de structures (maison médicale, maison de santé pluridisciplinaire...) apparaissent comme des instruments privilégiés pour agir sur l'offre de soins. **A l'initiative des professionnels de santé, une réflexion a été engagée avec la collectivité sur l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire en centre ville.**

b. Une action « politique de la ville » au sein de la programmation communale 2014

En 2014, dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la ville, 1 action a été financée dans le champ de la santé. Il s'agit d'une action relative à **la prévention des toxicomanies et conduites addictives**.

c. Des instances de coordination des acteurs ancrées dans un processus de structuration

En termes de coordination des acteurs de santé, Valenton ne compte pas d'ASV à ce jour mais elle est **engagée dans une démarche analogue et dispose d'un poste de Coordinatrice santé**.

⁸Source : Insee RGP 2006, Inserm CépiDC exploitation IAU Ile-de-France / ORS II.

⁹ Source : Diagnostic santé, ARS Ile-de-France.

d. Des perspectives d'évolution en termes de recueil des données locales de santé

L'ensemble des acteurs locaux de la santé note **une difficulté à disposer de données locales de santé précises et actualisées** (par exemple : le nombre de grossesses adolescentes par an). Ils soulignent l'opportunité que pourrait représenter la mise en place d'un observatoire intercommunal de la santé.

5.3 Les principaux enjeux thématiques

→Enjeu stratégique n°22 : Adapter l'offre de santé aux besoins des quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°22-1 : Développer l'offre de soins en favorisant l'installation d'omnipraticiens et de spécialistes dans les quartiers prioritaires

Fiche opérationnelle n°22-2 : Renforcer l'accompagnement humain et financier des ménages vers l'accès aux soins

→Enjeu stratégique n°23 : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé

Fiche opérationnelle n°23-1 : Favoriser les démarches en santé et les actions de médiation interculturelle en direction des habitants des quartiers prioritaires, notamment les populations migrantes

Fiche opérationnelle n°23-2 : Etablir un état des lieux de la situation sanitaire sur le territoire, en vue de la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS)

→Enjeu stratégique n°24 : Renforcer le réseau partenarial

Fiche opérationnelle n°24-1 : Conforter l'action des dispositifs de coordination partenariale

6. Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique

Dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance), la ville s'est engagée en 2014 dans une stratégie locale de prévention de la délinquance avec la réalisation d'un diagnostic et de fiches actions pour structurer l'intervention de l'ensemble des professionnels.

Le Plan local de prévention de la délinquance qui a été signé le 12 février 2015 est annexé au contrat de ville. Il intègre les 3 priorités définies dans le plan départemental de prévention de la délinquance, adopté le 20 février 2014 : la prévention de la délinquance des jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes, ainsi que l'amélioration de la tranquillité publique.

Au terme des trois années du plan local, une évaluation complète avec l'analyse des résultats des actions de prévention de la délinquance mises en place sur la ville sera réalisée.

Organisation

L'élaboration du contrat de ville 2015-2020 repose sur un travail de concertation avec les professionnels et acteurs du territoire, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des services publics et des représentants associatifs.

En effet, la commune de Valenton souhaite continuer à associer les partenaires financiers ainsi que les porteurs de projets à la mise en œuvre et au suivi du contrat de ville dans les instances techniques et de pilotage.

Par ailleurs, les habitants des quartiers prioritaires seront impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville, à travers l'organisation de Conseils Citoyens sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville.

Enfin, les modalités d'évaluation du contrat de ville ont été définies afin de faire de cet exercice un outil de réflexion sur la stratégie et les logiques d'exécution de la politique de la ville.

1. Pilotage et gouvernance du Contrat de ville

1.1 Comité de pilotage

Les orientations stratégiques sont fixées par un comité de pilotage co-présidé par le Préfet et le Maire de Valenton ou leurs représentants. Ce comité se réunit au minimum une fois par an avec tous les signataires du contrat de ville. Le comité de pilotage :

- Valide le contrat de ville et ses évolutions ;
- Assure le suivi stratégique des orientations ;
- Priorise les actions de programmation financière ;
- Evalue le contrat dans toutes ses dimensions (3 piliers).

1.2 Comité technique

La mise en œuvre des orientations stratégiques est assurée par un comité technique co-animé par le chef de projet et le délégué du Préfet. Sont associés les partenaires techniques et/ou financiers du Contrat de ville. Ce comité se réunit au minimum une fois par semestre pour :

- Elaborer une proposition de programmation des actions au comité de pilotage ;
- Assurer le suivi opérationnel et l'évaluation du contrat de ville ;
- Préparer le comité de pilotage.

1.3 Comité de suivi :

Il se réunit autant que nécessaire sous l'impulsion du chef de projet et en y associant le Délégué du Préfet. Il accompagne les porteurs de projets pour la réalisation de leurs actions et il impulse et anime des groupes de travail thématiques et/ou territoriaux.

2. La participation des habitants

2.1 Cadre général

Les missions des Conseils citoyens s'articulent en trois axes :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Favoriser la co-construction des Contrats de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle et sur tous les volets du Contrat ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

La mise en œuvre de ces missions passe notamment par une représentation des Conseils citoyens **au sein des instances de pilotage.**

Il est prévu qu'ils soient constitués :

- D'un collège « habitants » qui doit constituer a minima 50% des membres du Conseil citoyen.
- D'un collège « associations et acteurs locaux » afin de garantir la présence d'associations et collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire mais également d'acteurs de terrain qui exercent une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier.

2.2 La mise en œuvre à Valenton

A l'heure actuelle, les réflexions quant à la place des habitants et les modalités d'organisation des Conseils citoyens sont toujours en cours. Il s'agirait notamment de prendre appui sur les dispositifs de participation qui existent déjà au sein de la commune.

Il est noté un intérêt de préciser les moyens affectés aux Conseils Citoyens dans le Contrat de ville. La municipalité a la volonté de partager avec les habitants dans un souci permanent de démocratie active et participative.

Tout naturellement, Valenton souhaite renforcer son action en faveur de la participation des habitants à la vie locale et des quartiers. Cela est indispensable à la construction d'un projet local qui répond aux problématiques des quartiers et de ses habitants. C'est un facteur de réussite pour des changements pérennes sur le long terme dans les quartiers.

Il s'agit au travers du Contrat de ville pour Valenton de développer une démarche innovante et adaptée en direction de la participation des habitants à partir de ce qui existe déjà (réunions de quartier, de rue, association, CCE, conseil des jeunes, réunions thématiques, révision PLU, bailleurs,...).

Renforcer l'action en faveur de la participation des habitants par la mise en place d'1 ou 2 conseils citoyens à terme dans la poursuite des démarches déjà engagés nécessitera de développer une ingénierie spécifique (adultes relais, etc.).

La ville se propose de mettre en place un Conseil Citoyens avec des commissions de quartier qui pourra évoluer en fonction des moyens à la fois humains, matériels et financiers. Le conseil citoyen pourra être composé, d'une part, d'habitants (sur la base du volontariat avec éventuellement un tirage au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes mais également prenant en compte d'autres critères) et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Une remontée de terrain quant à la mobilisation fait apparaître la nécessité de regagner la confiance des citoyens et d'aller à leur rencontre là où ils vivent afin de renouer le dialogue avec les institutions. Dans le secteur associatif, il existe une volonté de participer. Il est donc

nécessaire de solliciter ces réseaux. La base du volontariat peut être à privilégier dans un premier temps afin de rechercher une cohérence communale aux Conseils Citoyens.

A partir de là, il est proposé une mise en place en 3 phases pour la mise en place des Conseils Citoyens :

- 1. La mise en place d'un comité de pilotage et de suivi ;**
- 2. La construction par quartier de rencontres en faveur de la participation des habitants ;**
- 3. La mise en place concrète du Conseil Citoyens avec ses commissions de quartier.**

La Ville pourrait mettre en œuvre « la démarche participation des habitants » autour de rencontres par quartier, au plus près des habitants et de leurs lieux de vies et d'usages.

La Ville comporte deux quartiers prioritaires sur son territoire. Etant donnée la configuration de la ville et les valeurs qui sont les siennes et qui ont prévalu au partenariat avec la CASA, un Conseil Citoyen sera mis en œuvre avec des commissions de quartiers se déclinant suivant les différents quartiers qui constituent la nouvelle géographie prioritaire. **Il sera proposé des rencontres de quartiers autour d'un principe d'échange entre les habitants, les acteurs locaux et les élus.**

Pour organiser ces rencontres, la ville pourrait mobiliser plusieurs vecteurs de communications : les supports de communication de la ville (journal, site...), les associations, les partenaires, le recensement effectué en amont des **réunions Ville** des habitants intéressés par la démarche (PLU, rythmes scolaires,...). Mais également du porte à porte dans certains quartiers.

Un appel à participation pourrait être lancé dès cet été.

Ces réunions pourraient s'articuler autour de quatre moments et être animées par un membre du comité de pilotage et de suivi ou par un intervenant extérieur autour :

- D'une présentation du contrat de ville ;
- D'une information sur les Conseils Citoyens ;
- D'un échange sur les atouts et difficultés du quartier, les projets et les interventions possibles par les services, les acteurs institutionnels ou les bailleurs sur le quartier ;
- D'un moment de formalisation entre les élus et les habitants sur le futur Conseil citoyen

La collectivité signataire du contrat s'engage à mettre en place les Conseils Citoyens dans le respect des dispositions fixées par la loi du 21 février 2014 et du cadre de référence élaboré par le CGET. L'installation des Conseils Citoyens interviendra avant la fin de l'année 2015.

3. Modalités d'évaluation du contrat de ville

3.1 Cadre général de l'évaluation du contrat de ville

L'évaluation du contrat de ville constitue un impératif aux yeux de l'ensemble des partenaires. Cette évaluation sera articulée en plusieurs temps forts durant sa période de mise en œuvre.

Dans le cadre de la réponse à appel à projet, les opérateurs devront ainsi faire apparaître les indicateurs d'évaluation à travers lesquels ils comptent rendre compte de leur intervention. La pertinence de ces indicateurs sera étudiée lors de l'instruction et constituera un critère de sélection des projets.

A la fin de la période de mise en œuvre, une auto-évaluation sous forme de bilan sera demandée aux porteurs de projet. Elle viendra alimenter les instances techniques et de pilotage qui produiront **une évaluation annuelle des actions du contrat de ville**.

Après trois ans de mise en œuvre du contrat de ville, une évaluation intermédiaire sera réalisée. Cette évaluation intermédiaire ne devra pas seulement porter sur les actions mises en œuvre durant cette période, mais également analyser les réponses apportées aux enjeux stratégiques identifiés dans le contrat de ville. A l'aune de la **réactualisation du diagnostic** (territorial et thématique), la pertinence de ces enjeux stratégiques pourra être interrogée.

Lors de la **dernière année** de mise en œuvre du contrat de ville, une évaluation finale devra être réalisée.

3.2 Indicateurs d'évaluation mobilisables

Si le choix d'indicateurs d'évaluation doit se fonder sur la disponibilité des informations, de leur précision et de leur utilité, deux grands types peuvent être identifiés.

Les indicateurs de suivi

- Les indicateurs de réalisation. Ils servent à vérifier si les actions programmées ont été ou non réalisées et pour quel coût. Ce sont les indicateurs de suivi de l'activité du contrat de ville.

Exemple : Réalisation ou non de l'action prévention santé programmée ?

- Les indicateurs de résultat. Ils servent à identifier le produit immédiat d'une action ou d'une série d'actions. Ils se rapportent aux objectifs identifiés dans les fiches opérationnelles et aux résultats attendus par l'action.

Exemple : Combien et quel type de personnes ont bénéficié de cette action de prévention ?

Les indicateurs d'effet ou d'impact

Ces indicateurs se rapportent aux enjeux stratégiques du contrat de ville. Ils servent à mesurer les effets des programmes d'action (par la consolidation des résultats) et ont une portée plus générale. Ils constituent l'un des outils pour évaluer à proprement parler la politique publique. Ces indicateurs permettent de voir en quoi les actions menées à l'année N ont pu contribuer à une amélioration à l'année N+x.

Ces indicateurs d'effet ou d'impact peuvent être quantitatifs mais doivent être complétés par une démarche qualitative (entretiens, enquêtes, ateliers de travail...).

Exemple : Dans quelle mesure ces actions ont permis de faire évoluer le rapport des bénéficiaires à la santé ? Aux pratiques à risques ? Observe-t-on une augmentation du taux de fréquentation chez le médecin ? Du taux de dépistage ? Observe-t-on une diminution du non recours aux soins ?

Les engagements des signataires

1. Les engagements de l'Etat

Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles. Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

1) Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des QPV :

- Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la CDC ;
- Mettre en œuvre la charte « entreprises et quartiers ».

2) Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :

- Favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales ;
- Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage ;
- Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les SIAE et soutenir l'implantation de SIAE dans le département ;
- Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques.

3) Favoriser l'accession des résidents des QPV :

Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :

- Contrats d'avenir ;
- CUI secteur marchand et non marchand ;
- Contrats Starter ;
- Adultes relais.

4) Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :

Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion.

Renouvellement urbain et cadre de vie

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles ;
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant ;
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de TFPB ;
- Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV ;
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH.

Cohésion sociale

1) Education et parentalité

- Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative
- Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle ;
- Développer le dispositif « plus de maîtres que de classes » ;
- Renforcer l'accompagnement éducatif ;
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation ;
- Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire.

2) Jeunesse

- Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- Doubler le nombre de missions de Service Civique d'ici fin 2016 ;
- Développer les formations qualifiantes pour les animateurs.

3) Sport

- Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV ;
- Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV.

4) Egalité femmes / hommes

- Mener des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes) ;

- Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

- 5) Culture
- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

- 6) Discrimination
- Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

- 7) Intégration
- En complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

- 8) Accès aux droits
- Favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales (CDAD et ses antennes).

9) Prévention de la délinquance

Engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, décliné en trois priorités :

- Prévention des jeunes exposés à la délinquance ;
- Prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et aide aux victimes ;
- Améliorer la tranquillité publique.

2. Les engagements de la Ville de Valenton

La Ville de Valenton s'engage à :

- Mettre en œuvre le contrat de ville dans ces compétences ;
- Piloter et animer le contrat de ville ;
- Contribuer à la coordination des acteurs ;
- Intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique de développement du territoire et favoriser les dynamiques endogènes ; prendre en compte les enjeux du contrat de ville dans la mise en place des dispositifs ;
- Porter l'enjeu de l'emploi dans les quartiers en soutenant les acteurs du monde de l'économie, de la formation, de l'insertion et de l'emploi, les projets et initiatives territoriales en articulation avec les partenaires économiques et institutionnels ;

L'action de la Ville est structurée autour du chef de projet politique de la ville et d'un agent, placée sous la responsabilité de la directrice générale des services de Valenton. Cette équipe sera assistée des différentes directions municipales en fonction des thématiques et des projets.

Vu la configuration de la ville et les valeurs qui font sens sur Valenton et qui ont prévalu au partenariat avec la CASA, le partenariat pourra se poursuivre avec la CASA et la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Le chef de projet, co-mandaté par le Comité de Pilotage, qui a une fonction transversale de ressources et d'animation, sera chargé de :

- Coordonner à l'échelle communale le CV ;
- Faire le lien avec les partenaires du Contrat de ville ;
- Organiser et réaliser le suivi du contrat de ville (observatoire) ;
- Réaliser une veille juridique et technique ;
- Construire la programmation politique de la ville à l'échelle communale en suscitant et/ou accompagnant les porteurs de projets, garant de la transversalité de la politique de la ville ;
- Coordonner les acteurs au sein des quartiers pour les mobiliser et les sensibiliser aux enjeux du contrat de ville (associations, services municipaux...).

3. Les engagements du Conseil Régional d'Île-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- Politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi ;
- Amélioration du cadre de vie et mobilités ;
- Cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- Jeunesse ;
- Égalité femmes/hommes ;
- Lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- Développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle ;
- Réussite éducative, soutien à la parentalité ;
- Valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

4. Les engagements du Conseil Départemental

Par sa délibération n°2015-2.5.20 en séance du Conseil Département du 29 juin 2015, le Département a acté sa volonté d'être signataire des 12 contrats de ville et des conventions locales du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt national et régional du Val-de-Marne. Il a également adopté le principe de sept axes prioritaires d'intervention du Département dans les 12 futurs contrats de ville. Une fois connus les engagements financiers des différents partenaires, des avenants déclineront localement les engagements financiers des différents partenaires, des avenants déclineront localement les engagements concrets du Conseil Départemental sur tout ou partie de ces sept axes prioritaires et feront l'objet d'un passage en Commission permanente.

L'objectif de la politique du Département est que les quartiers en politique de la ville ne soient plus perçus comme des quartiers à difficulté mais à potentiels. Dans une logique d'un développement territorial équilibré et solidaire, cette transformation ne pourra se faire que s'ils deviennent de véritables quartiers de vie avec une réelle mixité fonctionnelle basée sur une fonction bien sûr d'habitat, mais également d'activité et d'emploi, d'éducation, de loisirs (culture et sports), et un cadre de vie de qualité (avec un habitat renouvelé, une desserte améliorée, des espaces naturels valorisés, des lieux de consommation adaptés aux besoins des habitants...).

L'objectif également pour le Département est de se concentrer sur 7 axes prioritaires et lisibles d'intervention dans les contrats de ville, en y mobilisant les politiques de droit commun départementales et les crédits spécifiques de la politique de la ville (tant en fonctionnement qu'en investissement), mais aussi, en faisant pression auprès des autres publics notamment l'État pour qu'ils accompagnent, à un niveau adapté, ces politiques volontaires. Ces 7 axes sont les suivants :

- 1- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents
- 2- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble
- 3- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège

- 4- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté
- 5- Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers
- 6- Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais

En outre, le Conseil départemental a souhaité poursuivre son soutien aux actions sur l'ensemble des quartiers d'habitat social et ne pas se limiter à cette nouvelle géographie prioritaire afin d'éviter tout décrochage territorial des quartiers sortants de cette nouvelle politique de la ville.

5. Les engagements de l'Education nationale

L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

A travers la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, l'Education nationale répond à une double ambition :

- Améliorer les performances de notre système éducatif
- Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les pôles « Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers politique de la ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'Education nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle, l'accès à une pratique sportive, ou l'implication des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite.

C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées.

En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons.

Enfin, l'Education nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent Contrat de ville.

6. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé

- Renforcer la territorialisation des politiques de santé.
- S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention.
- Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV).
- Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé.
- Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des contrats de ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

7. Les engagements de l'institution judiciaire

1) En matière d'aide aux victimes

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'Etat dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en œuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposée une plainte.

Le schéma départemental d'aide aux victimes a vocation à inscrire l'action des différents acteurs (institutionnels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

- une attention particulière apportée aux victimes des infractions pénales commises dans le département ;
- l'identification et la prise en charge dans la durée des victimes le nécessitant ;
- une information simple, complète et aisément accessible aux victimes ;
- la gratuité du dispositif ;
- la compétence des professionnels intervenant dans le dispositif ;
- l'orientation de la victime vers l'intervenant le plus à même de répondre à ses besoins spécifiques ;
- l'identification claire du rôle et du périmètre d'intervention de chaque acteur du dispositif et la recherche des complémentarités.

Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils "généralistes" de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adressent à l'ensemble des victimes quelque soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils "spécialisés" à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intra familiales) présentant les enjeux sociétaux les plus forts.

2) En matière d'accès au droit

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val de Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit. Le CDAD assure également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

S'agissant plus particulièrement du Contrat de ville relatif à Valenton, l'institution judiciaire souhaite soutenir et pérenniser le Point d'Accès au Droit de Valenton, qui constitue une plateforme d'information juridique dans tous les domaines du droit accueillant tout public, sans condition de domiciliation ni de revenus.

3) Le lien élus / territoire / Justice

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département.

Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un "Correspondant Justice/Ville" propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le "Correspondant Justice/Ville", qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- d'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble l'ordre public - article L 2211-3 du Code général des Collectivités Territoriales ;
- de participer au CLSPD ou CISPDP et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre ;
- d'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire - article 40 du Code de procédure pénale ;
- d'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurelle spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur :
 - les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble l'ordre public sur le territoire de la commune - article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure ;
 - les suites réservées aux dénonciations articles 40 du Code de procédure pénale ;

- aux décisions de Justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire la mise en œuvre d'actions de prévention, de suivi ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale - article L 2211-2 du CGCT.
 - de préparer les mesures de rappel l'ordre - article L 2211-2-1 du Code général des collectivités territoriales - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République ;
 - de préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article L 2212-5 du CGCT - et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction ;
 - d'assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général – TIG.

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.

8. Les engagements de Pôle emploi

Pilier : Emploi et développement économique

- 1) Renforcer le droit commun de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers politique de la ville

Les engagements de Pôle emploi sur la formation :

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
 - SPO : délivrer les Offre de service, orientation (Conseillers + psychologues du travail) ;
 - ateliers VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
 - formations individuelles ou collectives ;
 - action de formation préalable au recrutement (AFPR) ;
 - préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ;
 - périodes d'immersion en entreprise (PMSMP).
- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :
 - Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des Demandeurs d'emploi QPV ;
 - Promouvoir l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) comme levier d'insertion pour les DE QPV.

Les engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements :

- Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcé ». L'objectif dans le Contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV les plus éloignés de l'emploi ;
- Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le Contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles ;

- Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, par les conseillers à l'emploi de PE ;
- Renouveler nos partenariats avec la Missions locale et Cap emploi.

Les engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi :

- Sur les contrats aidés (CUI, EAV), PE s'engage à respecter les objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral IDF du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des Demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV.

Les engagements de PE sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des Demandeurs d'emploi habitant les QPV :

- Tenir compte des besoins spécifiques des DE du territoire pour les prestations mandatées de Pôle emploi ;
- Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :
- Ateliers sectoriels (métiers aéroportuaires, MIN, sanitaire et social)
- Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, TH, seniors, recherche d'emploi, projet)
- Jobs dating (TH, IAE, généralistes, jeunes,...) ;
 - Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs Smartphone, mini site mobile jeune, ... ;
 - Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi ;
 - Lutter contre les discriminations à l'embauche en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le Webdating (présélection par Pôle emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise) mis en place par Pôle emploi ;
 - Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT, FACE, Mosaik RH.
- 2) Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers politique de la ville

Les engagements Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des TPE et PME :

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des Demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises ;
- Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pôle-emploi.fr, CV en ligne ;
- Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations ;
- Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils ;

- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés,... ;
- Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle ;
- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités ;
- Promouvoir l'alternance.

3) Travailler en complémentarité des offres de services des partenaires dans les quartiers politique de la ville

Les Engagements Pôle emploi pour « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des DE qui en ont le plus besoin » :

- Objectifs des partenariats :
- Lever les freins périphériques à l'emploi des DE domiciliés dans les QPV tels que la mobilité (avec Wimoov, « Papa Charlie »...), la garde d'enfant (« People and baby »...), la santé ;
- Valoriser l'insertion (SIAE) ;
- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, CFA...) ;
- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau « Entreprendre en Val de Marne » du Conseil départemental, CCI, CMA, ADIE, Micro crédit...) ;
- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux.

9. Les engagements de l'Office Français de l'immigration et de l'Intégration dans le Val-de-Marne

L'OFII, opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

1 - La visite médicale de prévention

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue.

2 - La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin.

3 - L'accès aux droits

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.

10. Les engagements de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des

allocations familiales 2013 – 2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique. Aussi, la Caf voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la Caf du Val-de-Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

Ainsi, la Caf du Val-de-Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la Caf poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la Caf du Val-de-Marne peuvent soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

En dernier lieu, la Caf du Val-de-Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

11. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville de Valenton.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ;
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénieries suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- Les études préalables et pré opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition / construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

12. Les engagements des Organismes de logement social

Les organismes Hlm sont des partenaires des collectivités locales et de l'Etat dans le déploiement de la Politique de la Ville. Principaux gestionnaires de logements dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), ils se sont engagés aux côtés des collectivités dans l'élaboration des Contrats de Ville et souhaitent être des partenaires actifs de leurs déclinaisons.

A ce titre :

- Ils sont signataires et s'inscrivent pleinement dans le dispositif de pilotage du présent Contrat de ville,
- Ils sont parties prenantes de la conférence intercommunale du logement et sont actifs dans l'ensemble de ses travaux, notamment dans l'élaboration de la convention intercommunale sur la politique d'attribution et la mixité sociale,
- Ils sont parties prenantes de l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité ainsi que de tout document de cadrage territorial relatif aux abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les QPV du territoire,
- Ils sont parties prenantes de l'élaboration des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et du dispositif de pilotage stratégique et opérationnel du projet.

13. Les annexes

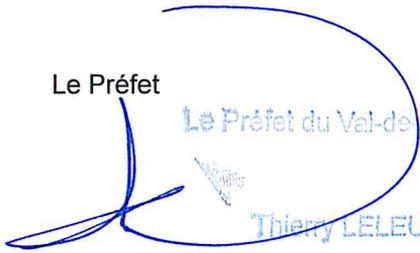
a) Fiches opérationnelles

b) Le Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance



A Créteil, le 29 SEP. 2015

Le Préfet


Le Préfet du Val-de-Marne
Thierry LELEU

M Thierry LELEU

Le Maire,




Mme/Françoise BAUD

Le Président du Conseil Régional
ou son représentant



M Jean Paul HUCHON

Le Président du Conseil Départemental
ou son représentant

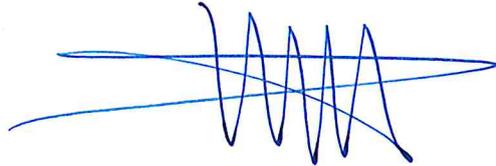
M Christian FAVIER

La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
ou son représentant



Mme Elisabeth LAPORTE

L'Agence Régionale de Santé
Le Délégué Territorial du Val de Marne
ou son représentant



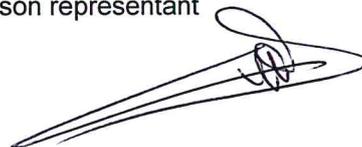
M Éric VECHARD

La Procureure de la République
ou son représentant



Mme Nathalie BECACHE

Pôle Emploi
Le Directeur Territorial du Val de Marne
ou son représentant



M Bruno PERON

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
La Directrice Territoriale du Val de Marne
ou son représentant

La Caisse d'Allocations Familiales
Le Directeur
ou son représentant

Mme Isabelle BELEAU-BRIARD

M Robert LIGIER

La Caisse des Dépôts et Consignations
Le Directeur Territorial Val de Marne et Seine et Marne
ou son représentant

Directrice Territoriale

~~M Claude SCHNEEGANS~~

Caroline CARTALLIER

La Directrice Territoriale
de France Habitation
ou son représentant

Le Directeur Départemental
de l'Immobilière 3F
ou son représentant

Mme Laurence LIMBOURG

M Daniel BOURGEOIS

Le Directeur Général IDF Habitat
ou son représentant

M Claude HUET

Le Directeur Territorial Nord - OPIEVOY
ou son représentant

~~M Didier LE ROUZIC~~

Arnaud LE GROS
Directeur Général

Le Directeur Général d'OSICA
ou son représentant *Myriam Brouet*

OSICA

2, Avenue de France
646 PARIS Cedex 13

M Jean-Alain STEINFELD

Le Directeur Général de VALOPHIS Habitat
ou son représentant

M Patrice BERGOUGNOUX

Document officiel

Validité 5 ans après la date